



Comm' Infos

Journal d'informations communales • N°44

Hiver 2025



Meilleurs Voeux



VIE MUNICIPALE
p. 2 à 23



**ESPACES VERTS
ENVIRONNEMENT**
p. 24 à 27



CULTURE
p. 28 à 33



VIE DES ÉCOLES
p.34



**INFORMATIONS
DIVERSES**
p. 37 à 39

ÉDITO

À bonne école



Les vents qui poussent Écommoy vers l'avant sont forts. Avec des autorisations de construire qui restent nombreuses, une population qui a franchi les 5000 habitants, notre statut de Petite Ville de Demain, notre classement en zone de revitalisation rurale, et leurs dispositifs fiscaux avantageux (exonérations, De Normandie etc), nous permettent d'attirer des investisseurs. Ainsi, nous avons pu vendre notre immeuble derrière la mairie annexe à un couple de rennais qui se voit contraint d'éloigner ses investissements immobiliers des métropoles à trop grande tension sur le logement. Chez nous le prix du foncier demeure, pour l'instant, encore raisonnable. Cela pourrait ne pas durer. Le coût de la vie en Sarthe est plus faible que dans bien des régions. La multiplication des enseignes de distribution centralisées sur Écommoy contribue à notre pouvoir d'achat. Beaucoup de communes au sud du département n'ont pas une telle chance. Pour maintes raisons, dont la présence d'un bassin de vie favorable au recrutement, des entreprises développent des projets sur les parcelles que nous pouvons leur proposer. Mais en 2026, il faudra obligatoirement mettre en œuvre les directives du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat qui

programment le Zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050.

Les financeurs publics nous donnent un formidable élan toujours plus significatif depuis quelques années, surtout pour la rénovation des immeubles communaux. C'est ainsi avec beaucoup de joie et de fierté que nous avons pu procéder à l'inauguration de notre nouvelle école élémentaire, financée avec 33% d'aides et un emprunt à taux réduit.

Concernant le projet de ludo-médiathèque, nous continuons à prendre le temps nécessaire pour sécuriser le financement. D'ores et déjà, une importante impulsion vient d'être donnée grâce au soutien de la DRAC (Ministère de la Culture) pour 1 372 000 euros (35%) et de la préfecture pour 129 240 euros. La Communauté de communes accompagne le projet avec un fond de concours de 112 344 euros.

Avec des vents aussi dynamiques, il importe de conserver une voilure raisonnable afin de ne pas démâter. Si la population augmente, c'est sur la base d'une pyramide des âges vieillissante, car le nombre des naissances s'effondre ces deux dernières années (- 20%). Nos concitoyens auront sans doute envie d'une ville tranquille et apaisée, à l'instar de ce que dessine la première étude de réaménagement futur du centre-bourg présentée en ateliers et en réunions publiques ces derniers mois, et à l'instar du bilan positif de la police municipale. C'est forts de toutes ces données que nous naviguons avec prudence, car nous avons été à bonne école et avons bien écouté nos institutrices, nos maîtres et nos professeurs, lorsque nous étions enfants puis adolescents. L'école de la République, comme l'Université, donne sa chance à tous de passer d'élèves à citoyens, puis parfois à dépositaires de l'autorité publique. C'est en écoutant les autres qu'on apprend. C'est comme ça que j'apprends de vous. C'est pour ça que je vous souhaite de garder la santé le plus longtemps possible pour l'année 2026 et de réussir dans vos projets.

Sébastien GOUHIER, Maire d'Écommoy

Finances : tenir le cap malgré les tempêtes budgétaires nationales

À l'heure où nous écrivons le bulletin municipal, la France est toujours dans l'attente d'un budget. Il est impossible de prédire le résultat des débats budgétaires en cours à l'Assemblée nationale et au Sénat. Une chose est sûre, les charges vont continuer à augmenter et les dotations ne seront pas à la hausse pour les communes.

Nous avons donc reporté le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 au mois de janvier afin d'avoir un peu plus de visibilité sur les décisions nationales. Nous pouvons en revanche vous donner les grandes lignes de l'état des finances pour notre commune

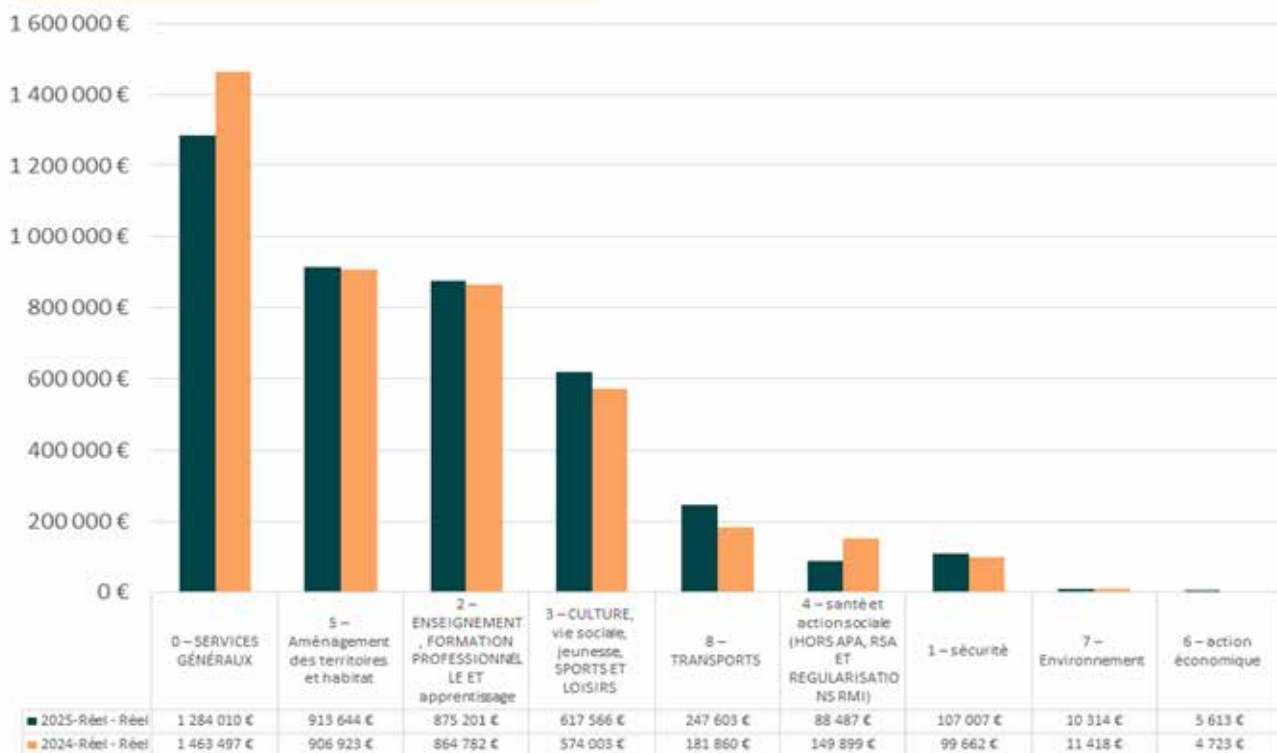
LE FONCTIONNEMENT :

une section sous pilotage renforcé

L'engagement de la commune à conserver sous contrôle ses dépenses de fonctionnement est la boussole qui nous permet de tenir le cap afin d'arriver à bon port à la fin du mandat. En effet, si l'on regarde l'état des comptes au 02/12/2025, nous avons « consommé » l'équivalent de 10,8 mois des dépenses de fonctionnement de 2024 et 10,5 mois du budget 2025.

Nous pouvons donc avancer dès maintenant que les dépenses de fonctionnement n'évolueront que très peu par rapport à 2024.

Pendant ce temps, les recettes sont en augmentation de 4,25% sur les 11 premiers mois, portées par la Dotation Globale de Fonctionnement qui a augmenté de plus de 100 000 € en cumulé annuel à fin novembre.



L'INVESTISSEMENT :

des projets intelligemment menés et fortement subventionnés

Comme vous le savez, la ligne directrice de nos investissements est toujours claire : privilégier les 3 chantiers majeurs de la commune (Rénovation des écoles publiques, Ludo-médiathèque et Séparation des réseaux d'eau) tout en continuant à investir par ailleurs dans la commune avec une priorité marquée aux

investissements qui permettent de réduire les dépenses de fonctionnement.

Et là aussi le cap est bien tenu, puisque ce sont plus de 5 M€ d'investissements qui sont réalisés dans les projets 2025, alors que le recours à l'emprunt n'est que de 2,3 M€. Nous avons pu ainsi réaliser les investissements suivants :

Projet	Réalisé 2025 (au 02/12/2025)
Ecole primaire (travaux)	3 871 742,28 €
Ludo-Médiathèque (études)	299 611,99 €
Route du Parc	87 959,75 €
Equipement cabinet dentaire	85 799,38 €
Rives bétonnées	70 927,20 €
Aménagement dentiste	57 605,14 €
Rénovation des ateliers municipaux	54 748,81 €
Eclairage LED	38 131,38 €
Tourne à gauche route du Mans	37 870,27 €
Rue du Joubardier	33 486,90 €
Puisage Croix Hérault	33 408,00 €
Tribunes rabattables CSF	28 448,40 €
Mobilier urbain	27 220,80 €
Total général	5 073 408,98 €

Ce niveau d'investissement jamais vu par la commune est permis par 3 facteurs complémentaires :

La maîtrise des charges de fonctionnement génère une capacité d'auto-financement importante tous les ans

La structure de la dette de la mairie est très saine et l'arrêt de vieux emprunts ont dégagé des marges de manœuvre

La réalisation de projets vertueux est saluée par les financeurs qui sont enclins à nous accorder des taux de subvention très significatifs

Exemple : le tableau de financement de la rénovation de l'école :

Financier	Montant
Etat DETR	656 400 €
Etat Fonds vert Rénovation énergétique	195 000 €
Etat Fonds vert Renaturation / Agence de l'eau	18 108 €
Région AAP rénovation exemplaire	100 000 €
Département (PID)	95 640 €
Départ. via Banque Territoires (Etudes)	20 514 €
ADEME (ATESART) - Géothermie étude faisabilité + TRT	18 289 €
ADEME (ATESART) - Géothermie	161 000 €
Leader estimation <i>(uniquement sur menuiserie, isolation et géothermie)</i>	100 000 €
CEE - Pays du Mans AMI SEQUOIA - Etudes	10 500 €
CEE - Pays du Mans AMI SEQUOIA - Maîtrise d'œuvre	12 550 €
Total	1 388 001 €

Pour la Ludo-médiathèque, nous ne pouvons pas encore confirmer le plan de financement puisqu'il est en cours de sécurisation. En revanche, nous pouvons nous réjouir que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ait validé notre projet comme correspondant à ses attentes dans une Petite Ville de Demain. La subvention octroyée de 1,372 Millions € correspond à 35% des dépenses éligibles

ce qui est le maximum au titre de la DGD. Elle déclenchera automatiquement la participation du Département de la Sarthe jusqu'à 20% de subventions supplémentaires (montant établi par le Conseil départemental au m² de surface construite). D'autres subventions au titre du fond chaleur, du fond vert et du fond friche vont être sollicitées.

Capacité de la commune à supporter ce niveau d'investissement

Il est essentiel que ce niveau d'investissement soit supportable par la commune et ceci dans la durée, étant donné que les emprunts contractés le sont sur une période de 30 ans. Afin de s'en assurer, la commune suit depuis plusieurs années un indicateur : la charge de la dette et sa projection dans les années futures.

En effet, plus que le taux d'endettement qui mécaniquement augmente étant donné que les projets sont récents, la charge de la dette montre l'impact des projets sur la capacité de la commune à pouvoir lancer de nouveaux

investissements ou à faire face à un énorme coup dur.

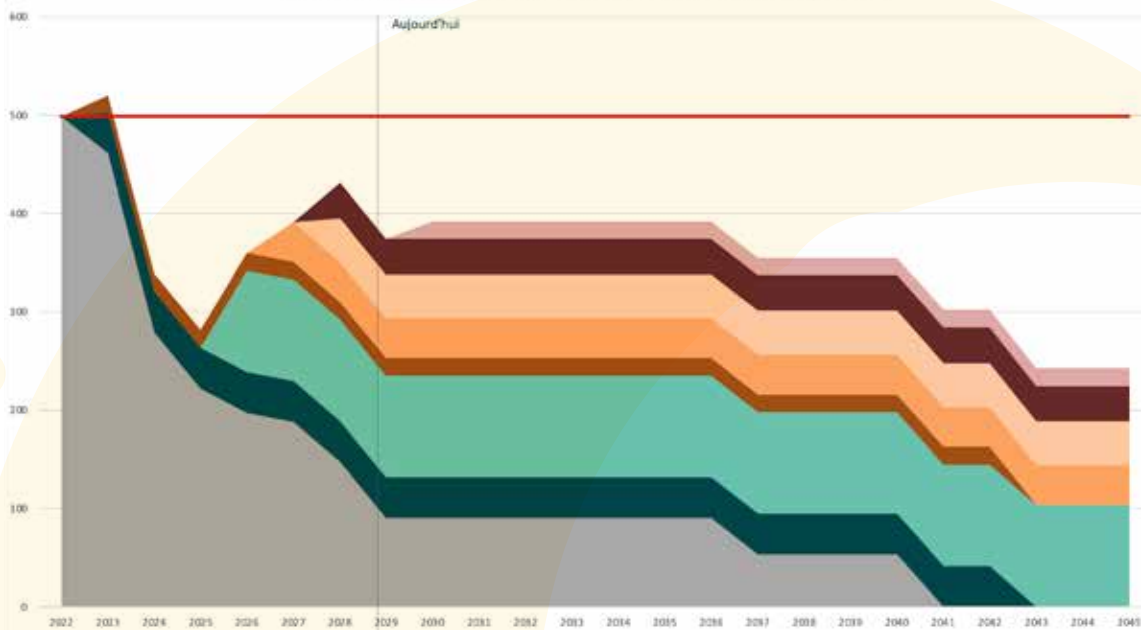
La référence qui a été prise est la charge annuelle en € que représentait l'année 2022, avec pour comme objectif de ne pas dépasser ce niveau (soit 500 000 € annuels de remboursement d'emprunts).

Et ceci sans tenir compte de l'inflation ni du fait que la commune d'Ecommoy continue à attirer de nouveaux habitants ce qui ferait baisser cet indicateur s'il était calculé par habitant (dette par habitant).

Or même avec des hypothèses pessimistes telles que :

- Pas de nouvelle subvention de la ludo-médiathèque par rapport à celles accordées à ce jour

Simulation des annuités de remboursement d'emprunts



En gris : annuités des emprunts précédents

En vert : Rénovation des écoles

- Travaux : 3,97 M€ HT

- Montant du projet : 4,25 M€ HT / 5,10 M€ TTC

- Période : 2023-2025

- Subvention : 35% (signées)

En orange : Ludo Médiathèque

- Travaux : 3,7 M€ HT

- Montant du projet : 4,41 M€ HT / 5,03 M€ TTC

- Montant avec imprévus : 4,86 M€ HT / 5,83 M€ TTC

- Période : 2024-2027

- Subvention : 45% (accordées à ce jour)

En rouge : Séparation des réseaux

- Travaux : 6 M€ HT

- Montant du projet : 6 M€ HT / 7,2 M€ TTC

- Montant avec imprévus : 6,6 M€ HT / 7,92 M€ TTC

- Période : 2026-2030

- Subvention : 20% (estimation)

Hypothèses :

- Autofinancement prévu : 725 k€ par an

- Evolution des taux : Stabilité à 3,55% car basé sur livret A

- Taux d'imprévus : 10%

- Durée emprunt : 30 ans

- Taux du livret A qui reste à son niveau actuel (alors qu'il est attendu en baisse en 2026)

- Taux d'imprévus dans les travaux de 10%

- Montant des travaux pour le séparatif et la rénovation du centre-ville positionné au pire à 6 M€

La commune garderait des marges de manœuvre substantielles qui permettraient encore un nouvel emprunt de 2.5 M€ à partir de la fin des 3 projets majeurs soit en 2031.

Mais d'autres hypothèses permettent en réalité d'être bien plus optimistes.

Tout d'abord, les implantations de gros projets d'entreprises sur la commune sont confirmées avec toutes les autorisations nécessaires obtenues. L'usine de pellet commencerait sa construction en 2026.

Ensuite, la croissance de population communale déclencherait des recettes et des dotations nouvelles. Le passage au-dessus de 5000 habitants. Ainsi par exemple, selon l'article 1584 du code général des impôts « Est perçue, au profit des communes de plus de 5 000 habitants, ainsi que de celles d'une population inférieure classées comme stations de tourisme au sens de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre III du titre III

du livre I^{er} du code du tourisme, une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux ».

Enfin, les données nationales confirment que l'an prochain, «la croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités sera limitée à l'inflation» (soit +1,3%). «C'est une croissance moindre par rapport aux années précédentes, mais c'est une croissance», en conclut la Ministre Amélie de Montchalin. Simultanément, les recettes totales des collectivités sont attendues en hausse de 4,2 milliards d'euros, soit +1,4%. L'économie française est plus dynamique que celle des pays du nord de l'Europe.

En conclusion

Le travail réalisé depuis de nombreuses années afin de maintenir des charges de fonctionnement au plus juste des besoins, continue à porter ses fruits et la recherche permanente de projets intelligemment menés et suffisamment vertueux pour être largement subventionnés permet de continuer à améliorer la qualité de vie des Ecomméens sans augmentation des impôts.



Inauguration de l'école élémentaire Un évènement festif partagé entre élèves et adultes

En présence de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe, de nombreux élus et de représentant des services publics de l'Éducation, de parents, et surtout des élèves du CP au CM2 qui, en fin d'après-midi ont occupé pour la première fois l'amphithéâtre de verdure, nous nous sommes retrouvés en un lieu historique de la commune afin de marquer la livraison d'un équipement exemplaire qui nous ancre pleinement dans le 21ème siècle, un siècle de tension sur le Climat et de tension sur l'Education. M. Le Maire a remercié les acteurs de ce projet, en particulier Claude DAVID, adjoint qui a suivi toutes les réunions avant et pendant le chantier.

Une opération aussi qualitative et quantitative n'était pas envisagée au début du mandat. Mais Écommoy a conforté ces dernières années sa fonction de ville centrale dans le sud sarthe et sa volonté forte de rechercher les subventions par des projets écolomiques.

Inscrite dans le volet « ECOLOGIE » du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE), l'action prend appui sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois et répond à l'orientation « Sobriété énergétique » du projet de territoire communautaire.

Écommoy est également signataire de la Convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Dans l'ORT signée en 2022, la réhabilitation des deux bâtiments scolaires figure en action de l'axe stratégique n°1 : « Un territoire attractif avec un habitat durable et un cadre de vie désirable ». Si la réduction de la consommation énergétique est recherchée, la satisfaction des utilisateurs l'est tout autant.

La rénovation et la végétalisation des écoles ont plusieurs objectifs confortant la centralité d'Écommoy : Avoir des équipements modernes, sécurisés, connectés, végétalisés

afin d'apporter du confort aux habitants et en attirer de nouveaux, Le projet veut ainsi favoriser les liens sociaux et les activités avec la nature.

Il ne s'agissait pas nécessairement d'augmenter la capacité d'accueil mais de la maintenir en modernisant radicalement les espaces. L'augmentation éventuelle du nombre de classes est permise par certaines surfaces excédentaires comme la salle de 118m² au RDC près de la nouvelle entrée de l'école.

Les travaux ont consisté en :

- La rénovation thermique (isolation des murs et combles),
- La mise en place d'un système de traitement d'air adapté aux normes sanitaires
- Le remplacement des menuiseries extérieures (auparavant simple vitrage), avec la prise en compte de la gestion de l'ensoleillement (pare soleil...),
- Le remplacement des menuiseries intérieures,
- Le changement de mode de chauffage (le fuel et un peu d'électrique pour les salles en préfabriqué),
- Les peintures,
- Les sols,
- La mise aux normes PMR (ascenseur et WC),
- L'équipement numérique de l'ensemble du site,
- Aménagement des préaux percés d'un arbre,
- Aménagement des espaces extérieurs (arbres prévus en janvier).

L'étude de faisabilité a confirmé l'intérêt et la pertinence d'une solution de géothermie. En effet, ce système permet de chauffer le complexe de manière optimisée, mais de plus, il permet en cas de nécessité, de rafraîchir les salles de classe afin de limiter les pics de chaleur subis de plus en plus fréquemment. Ces travaux apportent un gain énergétique conséquent, de l'ordre de 60 %.

Cette opération s'est déroulée en plusieurs étapes :

1^{ère} étape – Etude de faisabilité

En 2021 la Société CARRE D'AIRE a réalisé une étude de faisabilité du projet.

2^{ème} étape – Choix de la maîtrise d'œuvre

En avril 2023, la maîtrise d'œuvre a été confiée au Groupement POUGET/NEPSEN.

3^{ème} étape – Rénovation de l'ancien collège

4^{ème} étape – Travaux de restructuration du groupe scolaire 2 devenu vide (pas d'étage) : Bâtiment d'une superficie de 974 m² dont 174 m² de préau

- Lancement de la consultation des entreprises : début 2024

- Démarrage des travaux : Juillet 2024

Fin des travaux : octobre 2025, pas tout à fait, car à l'écoute des besoins de l'enfance, les élus ont adossé au moment du démarrage de l'opération, un autre projet correspondant à un besoin criant d'extension de l'accueil périscolaire attachant à l'école, sur le Chemin de l'Abreuvoir. Il a été décidé de mettre à disposition de la Communauté de communes 120m² de notre ancienne école où prenaient place notre BCD et notre vieille salle informatique.

L'ensemble de l'opération de l'école communale aura donné lieu à un investissement de **4 167 257 euros HT**.

Elle est financée par les subventions des partenaires. A hauteur de 1 388 000 euros.

L'Etat est bien sûr notre premier apporteur avec **656 400 euros** sur deux exercices de DSIL/DETR et aussi par des attributions sur Fond Vert pour **213 108 euros**

Les fonds de l'ADEME, organisme national, s'y ajoutent pour **179 289 euros**. Soit une aide des fonds étatiques supérieure à 1 Million.

L'Europe nous a aidé à hauteur du maximum possible au titre du fond LEADER, dossier instruit par le Pays du Mans, à hauteur de **100 000**.

La Région des Pays de la Loire nous a retenus comme projet exemplaire et nous a accordé 100 000 euros.

Le Département de la Sarthe nous a financé à hauteur de **95 640** euros sur le Plan d'investissement durable, et 20 514 pour les études via la Banque des Territoires.

A cela s'ajoutent des recettes par vente des certificats d'économie d'énergie pour un montant de 120 000 euros, optimisée grâce à l'ingénierie du Syndicat du SCOT du Pays du Mans qui répond pour nos communes à d'intéressants appels à manifestation d'intérêt.

Le financement par emprunt aura donc été contenu à hauteur de 2,3 Millions d'euros grâce au taux bonifié de la Banque des territoires.

Grace à tous, notre école communale est valorisée pour les 50 prochaines années.





L'ancienne école de filles désormais inoccupée intéresse la CCOBB

Un projet pour l'école de musique intercommunale et pour les associations

Voilà une info qui ne sort vraiment pas du chapeau pour qui lit régulièrement le bulletin municipal, puisque nous l'annoncions déjà dans le bulletin d'hier 2024 page 12

Le bâtiment du « groupe scolaire 1 » situé 6 Allée de Fontenailles est donc désaffecté en tant qu'école depuis cet automne, à la suite du regroupement de l'école primaire Raymond Dronne sur un seul site. Il offre une surface d'environ 1000 m² facilement réaménageables. Afin de valoriser ce patrimoine, une opération de réhabilitation permettant une utilisation mixte communale et intercommunale est envisagée.

Le site de la rue du Marquis d'Effiat perd de son intérêt depuis que le développement urbain et commercial est recentré dans le cœur de ville. En outre, les locaux affectés principalement au Mille-Club ne sont pas aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La Communauté de communes ne dispose pas à Écommoy de locaux satisfaisants pour les élèves et les professeurs de l'enseignement musical, comparé au site de Laigné-Saint-Gervais, ni en surface, ni en confort. La municipalité a donc proposé à la Communauté de communes de réfléchir à transférer le site de la route de Mayet, par ailleurs excentré, en ce lieu tout proche des écoles, du collège et des commerces et services. Il a fallu attendre

le positionnement favorable du bureau communautaire après une étude de faisabilité pour annoncer cette bonne nouvelle aux élus écommoyens. Le conseil municipal a ainsi autorisé la signature d'une convention pour fixer la répartition des rôles de chacun et les contributions financières respectives à venir.

- Au RDC : école de musique intercommunale : le coût des travaux sera supporté par la CDC
- A l'étage : maison des associations, communale : le coût des travaux sera supporté par la commune.

En tant que propriétaire, la commune assurera la maîtrise d'ouvrage, toutefois les coûts HT liés à la maîtrise d'œuvre seront partagés à parts égales et la commune supportera la TVA. Les locaux affectés à l'école de musique seront mis gracieusement à disposition de la CDC à l'issue des travaux, conformément à l'article L5211-4-1 du CGCT. Le partage des frais de fonctionnement fera l'objet d'une convention ultérieure.

En début d'année, la commune et la communauté de communes solliciteront auprès des partenaires institutionnels les subventions d'investissement allouables au titre de l'année 2026.

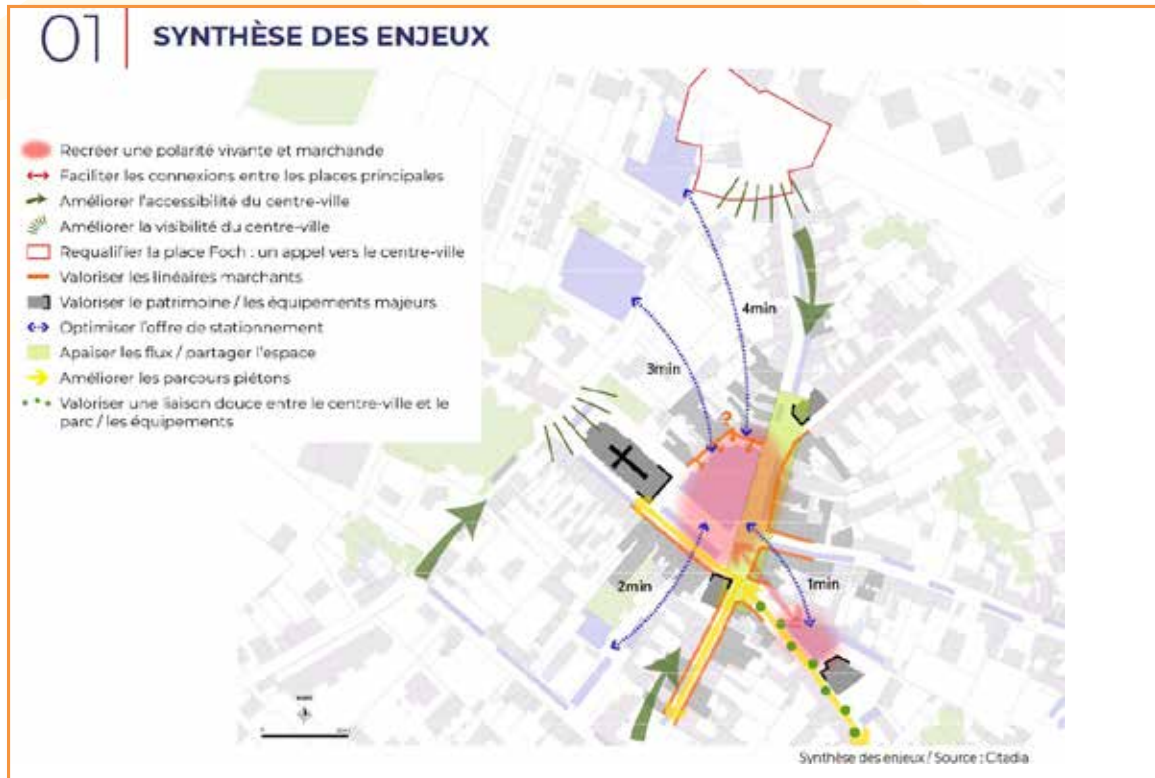


Futurs réaménagements du centre-ville

Le rendu final de l'étude fait globalement consensus

Bien sûr le projet de réalisation des séparatifs des eaux pluviales et des eaux usées imposé à la Communauté de communes par les services de l'Etat inquiète. Il obligera la ville à repenser toutes les rues concernées, en premier lieu la place de la République. C'est pour cela qu'une première étude exploratoire et participative a été confiée par la municipalité à CITADIA.

La seconde réunion publique du 18 novembre a donc été la dernière intervention du cabinet d'urbanistes, marquant la fin de la démarche lancée en avril et jalonnée de réunions et d'ateliers de discussions avec la population, les commerçants et autres acteurs de la vie locale. La synthèse présentée au public a tenu compte des souhaits d'essayer d'améliorer l'existant.



Des espaces plus généreux pour les piétons

- **Des trottoirs élargis**
- **La rue des Promenades est une voie partagée :** priorité piétons et cyclistes. Les véhicules roulent au pas.
- Des contresens cyclables lisibles

Des espaces conviviaux : des places et parvis pour se retrouver et discuter

- >> Offrir des espaces plus conviviaux
- >> Valoriser les grands équipements d'Ecommoy

- **La place de l'église** élargie de 10 m environ (passant de 700 à 1250 m² env) pour une vraie place plus généreuse, valorisant l'église. Elle accueille le marché et des événements.
- **Un parvis piéton** devant l'hôtel d'agglomération.
- **Un square végétalisé devant la mairie**, étiré jusqu'à la place de la République, pour connecter les deux places



03 | ZOOM : PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

- un traitement de qualité et une homogénéité sur sa totalité.
- **La place de l'église** magnifiée par deux alignements de grands arbres.
- **Sur la place nord**, des espaces piétons plus larges. Un nouveau trottoir dans la continuité de la rue Estrabaud.
- **Il est important de conserver un parking sur la place et créer des arrêts minute**
- **La place est végétalisée : de grands arbres, un square, des plates-bandes...**
- Le **parking derrière l'église** est conservé mais requalifié, marquant la centralité.
- Les carrefours sont resserrés
- **Le profil de la rue Crié n'est pas modifié**, mais son revêtement est requalifié
- **Un passage piéton** face aux accès au square.



03 | ZOOM : PLACE DE LA MAIRIE, UN ÉCRIN VÉGÉTAL

- **La mairie est valorisée par un petit parc de qualité**, tirant son parvis jusqu'à la place de la République, pour une meilleure accroche au centre marchand.
- **Un parvis**
- **Une allée en stabilisé** qui débouche sur Gambetta, bordée de part et d'autre par des **plantes bandes végétalisées**
- **Deux niveaux distincts** permettant de supprimer le mur qui borde la rue des Promenades.
- **Les places de stationnement** bordant le mur mitoyen nord sont conservées.
- **Le parking arrière est agrandi, et un nouveau parking**, dédié aux employés est aménagé derrière le bâtiment de la police municipal.



03 | ZOOM : RUE CARNOT

- **La rue Carnot est très étroite et la présence des commerces nécessitent de retrouver des trottoirs plus confortables, tout en gardant des arrêts minute.**
- **La chaussée est donc réduite à un sens unique** descendant vers la gare, à une largeur de 3,20 m permettant aussi de ralentir la circulation.
- **Le trottoir sud est de 1,40m. Le trottoir nord est de 3,40m, accueillant des places d'arrêt minute.** Le nombre de places est identique à aujourd'hui (9 arrêts minute).
- **La sente Beauville est traitée en stabilisé, comme un jardin traversé.**



A ce stade, rien n'est gravé dans le marbre, à part le cadre réglementaire (PLUi, SCOT, loi climat et résilience, et avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France souhaitant des arbres majestueux, etc). Jean-Yves BOURGE, Vice-Président de la Communauté de communes en charge du cycle de l'eau, a d'ailleurs pu répondre aux nombreuses questions posées sur le

cadre des futurs travaux de séparatif.
 « C'est une réunion positive, même s'il n'y avait pas tous les commerçants présents. Cela prouve l'intérêt du travail en ateliers qui a été fait avec eux en amont. Ce projet reste à affiner et ne pourra pas voir le jour avant deux ou trois ans », a réagi, Sébastien GOUHIER, à l'issue de ce grand oral.

Opération de revitalisation territoriale

La municipalité fait la promotion d'une Charte des devantures des petits commerces

Dans le cadre du programme ORT de Petite Ville de Demain, la communauté de communes a missionné Mme Bergerat de l'Agence C Communication au Mans pour réaliser un diagnostic des façades de commerces des communes de l'OBB afin d'aboutir à une charte des

devantures des commerces actifs et pour l'habillage des vitrines vacantes. La Communauté de communes a consacré 19 100 € HT à cette étude sur mesure. La municipalité d'Écommoy soutient pleinement cette démarche et va faire la promotion de cet outil autant qu'il est possible.

La devanture doit s'inscrire dans son environnement spécifique, à savoir un centre bourg historique. Les lignes de construction des immeubles doivent être respectées : alignement verticaux avec les ouvertures (fenêtres et portes), horizontaux sous la ligne de plancher (ne pas coloniser les étages).



Quels avantages ?

Moins de travaux : pas besoin de gros chantier, ni de modification lourde du bâtiment.

Moins de frais : une pose en applique est souvent plus rapide et moins coûteuse.

Plus de respect du cadre local : votre devanture s'intègre mieux dans l'ambiance du centre-ville.

Plus de chances d'obtenir les autorisations (notamment si vous êtes en secteur ABF).

Possibilité d'aides : des subventions pour les travaux respectueux du patrimoine peuvent être envisagées.

❶ **Bandeau supérieur ou entablement**, il coiffe la devanture et reçoit traditionnellement l'enseigne commerciale.

❷ Les **panneaux latéraux**, souvent décorés par des modénatures, ils délimitent les vitrines de la façade commerciale.

❸ L'allège ou **panneaux de soubassement** : plus ou moins décorés, cette partie permet également d'intégrer des éléments techniques comme les climatiseurs. Certaines façades hybrides entre l'applique et la feuillure ont des soubassements en pierre.

❹ **La vitrine** doit être en verre clair, avec un éclairage intérieur et une attention particulière portée à l'aménagement de la partie visible de la rue. En cas de vitrophanie la surface ne doit pas dépasser 10 % de la totalité ni occulter l'ouverture (exception faite des stores intérieurs pour commerces de bouche). Des lettrages peints peuvent y être apposés.

❺ **La corniche** délimite la partie supérieure de la façade commerciale et ne doit pas dépasser la ligne de plancher de l'étage. Elle permet parfois d'intégrer des éléments techniques ainsi qu'un système d'éclairage de l'enseigne.

❻ **Le store banne** doit être installé sur la partie supérieure, sous l'enseigne et si possible intégré dans la saillie sous le bandeau. Privilégier les couleurs neutres et unies, avec un marquage sur le lambrequin.

Une procédure judiciaire ouverte pour le 17 place de la République

La commune se porte partie civile pour des travaux illégaux

De nombreuses personnes s'interrogent sur ce qui se passe au 17 place de la République à Écommoy depuis quelques années. Certains mal informés prétendent même que la commune aurait dû exproprier cet immeuble depuis longtemps, ce que la loi ne permet en aucune hypothèse. Il paraît donc indispensable de rétablir la vérité.

Un ancien commerce vacant depuis 2012, dont le propriétaire est parti vivre dans une autre commune, semble laissé à l'abandon. Pourtant, il n'en est rien. Régulièrement des affiches événementielles y prennent place, et surtout des travaux ont été entrepris à l'intérieur de l'ancien magasin. Il est malheureusement à déplorer que ces travaux n'ont pas été autorisés, et sont contraires au code de l'urbanisme et au plan local de l'Orée de Bercé-Belinois. Et pour cause, le principe d'une transformation pour un usage d'habitation est désormais interdit. La seule tolérance consiste à pouvoir créer une entrée supplémentaire sur le côté pour desservir les étages supérieurs.

Le propriétaire a effectué des demandes, mais sans jamais fournir ce que l'administration du droit des sols lui a demandé comme précisions ou justifications. En par-

ticulier il a refusé de faire appel à un architecte pourtant obligatoire, il a négligé d'obéir aux prescriptions obligatoires de l'Architecte des Bâtiments de France.

Par conséquent, il s'est formé une décision tacite d'opposition à déclaration préalable en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, une première fois le 8 août 2022. Une nouvelle demande présentée en 2024, encore une fois mal justifiée, a fait l'objet d'un rejet tacite le 7 août 2024. En 2025, nouvelle demande, nouvel échec...

Malgré les multiples refus essayés, le propriétaire a commencé ses travaux, et la police municipale a été dans l'obligation de constater une infraction délictuelle. Depuis ce moment, le propriétaire a occulté ses vitrines par des moyens inappropriés et inesthétiques qui portent atteinte à l'image de la commune.

En raison de l'importance qu'il y a de faire respecter le code de l'urbanisme dans une ville comme Écommoy, le maire a donc effectué une déclaration de partie civile auprès de la Procureure de la République en date du 4 décembre 2025. Il est demandé le respect du droit et la démolition de ce qui a été entrepris.

Bilan 2025 de la police municipale

Une fréquentation du public augmentée de 50%

L'année 2025 a pu être pleinement opérationnelle pour la police municipale d'Écommoy. Les efforts accomplis depuis quelques années montrent leur efficacité.

Le premier constat parlant est l'accroissement important des contacts avec la population. Les écommoëns ont bien intégré la démarche de se déplacer derrière la mairie pour être reçus au poste de police. La visibilité est sans comparaison avec l'époque où les agents étaient dans un bureau de la

mairie. Même si beaucoup de conflits et problèmes ne relèvent pas de leurs attributions, les deux agents ont à cœur de renseigner les administrés sur les procédures. C'est une vraie présence de service public de proximité, mais il faut rappeler que le code de procédure pénale ne vise pas la police municipale. Les enquêtes judiciaires ne sont réalisables que par des fonctionnaires obéissants au procureur de la République : Art. 12 du code de procédure pénale : «La police judiciaire est exercée, sous la direction du procureur de la République, par les officiers, fonctionnaires et agents désignés au présent titre.»

Sur l'année près de 600 personnes ont rendu visite à



nos agents. C'est très important pour la mairie d'avoir des renseignements de tous ordres qui paraissent parfois anodins ou parcellaires, mais qui sont recoupés entre eux, et partagés avec les autres forces de gendarmerie ou de sécurité. La commune a été une des premières en Sarthe à combiner ses efforts avec la gendarmerie dans le cadre d'un contrat de sécurité signé avec l'Etat en 2024. Nous travaillons aussi avec le SACS (Service Départemental de Renseignement Territorial de

la Direction Départementale de la Police Nationale de la Sarthe) composé de 20 agents basés à Paixhans au Mans.

Le second constat est celui de l'utilité des caméras mises en place pendant le mandat.

Nos locaux performants et bien équipés ont récemment bénéficié de travaux et de renforcement des outils informatiques. Nous exploitons désormais 29 caméras municipales rendues opérationnelles et connectées pour le rapatriement centralisé des images. Les visionnages a posteriori permettent de compléter les renseignements de la population. Parfois, les concordances

factuelles observées aboutissent à l'élucidation de certaines infractions qui n'ont plus qu'à déclencher une procédure conduite par la gendarmerie. C'est de cette manière et grâce aux dires de certains écomméens, que nous remercions, que nous avons pu identifier les jeunes qui commettaient des dégradations dans les gymnases. Trois d'entre eux sont passés devant le juge pour enfants. De la même façon, nous avons transmis des pistes fiables concernant des ampoules électriques et des produits inflammables volés sur un terrain privé et utilisés dans le secteur de la route de Mayet et de la rue de la piscine. Nos images sont tenues à la disposition de la gendarmerie pendant un mois (autorisation légale). Monsieur le Maire porte plainte lorsque les dégradations sont commises sur les biens municipaux, par exemple à chaque fois qu'un lampadaire est endommagé par un automobiliste. Les dépôts de plainte sont effectués par internet en dématérialisé et cela fait gagner du temps à l'élu comme à la gendarmerie.

Le troisième constat tient aux progrès obtenus en matière de divagation des animaux. Les policiers ont pu pleinement bénéficier du nouveau véhicule fonctionnel acheté fin 2024. Ils peuvent intervenir rapidement sur tous les terrains à deux, et parfois avec des stagiaires en formation que nous accueillons régulièrement.

La fourrière municipale a été mise aux normes sanitaires par des travaux réalisés par les agents des services techniques. La condition animale est mieux prise en considération, et nous poursuivons les partenariats

avec Anim A cœur et les autres refuges. Notre convention avec les vétérinaires et la « politique chat libre » fonctionne, puisque nous observons une diminution du nombre des interventions pour divagation, une trentaine cette année et seulement 11 animaux déposés au chenil communal (4 restitués et 7 partis en refuge pour adoption).

Concernant les comportements routiers, les contrôles de vitesse ne sont pas populaires auprès de certains habitants... Nous prêtons nos jumelles-radar aux gendarmes. Mais puisque ceux-ci sont de plus en plus actifs dans les procédures de lutte contre la criminalité, nous allons reprocher nous-mêmes plus souvent à des contrôles. Il a été dressé une cinquantaine de PV électroniques en 2025, dont 35 pour stationnement gênants. Des véhicules ont été emportés par la fourrière automobile au Mans, à 5 reprises pour stationnement de longue durée supérieure à 7 jours, et à 2 reprises pour non-respect de l'interdiction du jour du marché hebdomadaire.

Au total, il y a eu environ 150 interventions de la police municipale sur des événements divers. Il faut ajouter à ce chiffre les récupérations et prises en charge d'animaux, et les quelques 15 cas de dépôts sauvages de déchets.

Un temps non négligeable est par ailleurs de plus en plus consacré aux constatations de non-respect du droit de l'urbanisme, qui est une police spéciale complexe. La préfecture nous accompagne sur ces sujets.

Projet entrepôts logistiques au Cruchet Des éléments rassurants livrés au terme de l'enquête publique



En réponse aux inquiétudes soulevées par certains habitants, le promoteur CONCERTO a répondu par des éléments livrés au terme de l'enquête publique de juin dernier.

Le rapport des réponses a été adressé par CONCERTO aux services de l'Etat (DREAL), et la municipalité l'a communiqué à tous les conseillers municipaux, ainsi qu'à la presse. On peut en extraire les points suivants

« Itinéraires »

Lors de la consultation du public, les craintes des riverains concernaient essentiellement les routes D338 et annexes à celles-ci. Pour rappel et comme indiqué dans les avis des riverains, des signes seront donnés aux chauffeurs afin que ceux-ci n'empruntent pas la D338 mais empruntent l'échangeur n°25 de l'autoroute A28, rappelons que l'emplacement choisi par la société CONCERTO pour sa plateforme logistique est liée à la proximité immédiate de cet échangeur afin d'éviter toute nuisance pour les riverains.

A ce jour, il n'est pas possible de connaître l'itinéraire des véhicules légers appartenant aux travailleurs venant sur le site (donc des communes voisines).

Il n'y a pas vocation à avoir des véhicules utilitaires ou des véhicules légers venant chercher des marchandises. En effet, le site n'est pas dédié à la gestion de petits colis et de ce fait, pas équipé pour cela (quai à hayon). »

« Création d'emplois »

Concernant la création d'emplois, il est important de

noter qu'en 2022, le chômage en Sarthe était de 8,2 % soit au-dessus de la moyenne nationale (7,1% en 2024 en moyenne en France)

L'étude réalisée par DREAL des pays de la Loire sur le foncier logistique en PDL précise que :

« Les flux logistiques sont corollaires au développement socio-économique des territoires appréhendés à différentes échelles. Aussi, pour accompagner, mais également maîtriser, leur croissance et donc le dynamisme de la région Pays de la Loire, il est légitime de réfléchir à la place accordée à la fonction « transport et logistique » en matière d'occupation/usage de foncier, étant entendu que les flux ne peuvent s'organiser sans prise en compte de la dimension territoriale et foncière des stocks de marchandises et de leur traitement »

Ainsi, la mise en place de plateformes logistiques sur les territoires apporte une valeur ajoutée à l'industrie

et aux commerces locaux. En effet, celles-ci dynamisent le territoire en offrant la possibilité de stockage de matières premières et de produits finis des industriels présents à proximité mais également par la création d'emplois indirects liés au fonctionnement de la plateforme. Or la plus large partie des emplois créés par le projet ne nécessite pas ou peu de qualification et des formations pourront être réalisées par l'exploitant final de l'entrepôt (exemple CACES, informatique, hygiène sécurité environnement...). Les coûts de construction des bâtiments sont amortis sur une durée de 20 à 30 ans, le projet permettra donc la création de 200 emplois pérennes sur le territoire communal dont une large partie pour des personnes ayant des difficultés à accéder à l'emploi. Les autres emplois permettront à des personnes qualifiées et très qualifiées de venir s'installer sur le territoire.»

Le projet usine de pellets sur le site de Belipa est relancé La commune actualise le partenariat pour le financement des travaux routiers

La société JB SOL TRANSPORTS est propriétaire d'une parcelle située au 101 Route de Tours (ancien site industriel de la société BELIPA). Cette dernière avait pour projet de créer et exploiter sur ce site une installation de production de pellets (moyennant 60 000 tonnes et 8 000 heures annuelles) ainsi qu'une chaudière alimentée en CSR (Combustibles Solides de Récupération) d'une puissance de 15MW. Un permis de construire n°PC0721243Z0006 a été délivré le 09 avril 2024, ainsi qu'une autorisation environnementale préfectorale le 13 juin 2024, numérotée DCPAT 2024-0145.

L'approvisionnement de ce futur site par poids-lourds se faisant en partie par la Route de la Prale, des travaux d'élargissement et de renforcement de cette voie devront être effectués aux frais de la commune. Pour ce faire, une convention de Projet Urbain Partenarial (ci-après dénommée « PUP ») a été conclue le 08 février 2024 pour déterminer les conditions de participation financière de la société au coût des équipements publics nécessaires.

Toutefois, les travaux n'ayant pas démarré à l'échéance prévue (le 30 juin 2025), la convention de « PUP » est devenue caduque depuis le 1er juillet 2025.

Le 14 octobre 2025, la société DYNAMIS, a demandé le transfert à son nom du permis de construire dont la société JB SOL était titulaire. Une démarche identique a été faite auprès de la préfecture concernant l'autorisation environnementale.

La reprise du projet par la société DYNAMIS amène les parties à conclure une nouvelle convention de « PUP » pour le financement

des équipements communaux (projet annexé) dans les mêmes conditions financières que la précédente.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux consisteront pour la commune à réaménager la voirie communale de la Prale, au droit de la future usine de pellets, sur une longueur d'environ 235 m, le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 200 000 € HT. La participation de la société DYNAMIS est fixée à 85 % du coût total HT soit un montant prévisionnel de 170 000 €. Il est convenu que ce montant pourra être revu par avenant au vu du coût réel et définitif des travaux avec un plafond fixé à 180 000 €.

En date du 19 novembre le Conseil Municipal a autorisé son Maire à signer ladite convention de Projet Urbain Partenarial. De même, le conseil communautaire compétent en matière de planification de l'urbanisme a autorisé la signature par sa Présidente par une délibération du 25 novembre.



Rétrocession des espaces et équipements communs de la résidence de « La Boissière »

42 nouveaux logements occupés en accès direct pour les commerces du centre

Petit rappel pour les personnes inquiètes de l'avenir des activités d'épicerie dans le bourg : autant la municipalité n'avait aucun droit d'empêcher les ventes privées de foncier qui ont permis l'implantation d'ALDI sur la route du Mans, ou de LIDL ou autre grande surface au Soleil, autant elle a mené depuis plusieurs mandats de nombreuses initiatives pour renforcer les flux et activités de service dans le centre. Dernière en date, le programme locatif de la Boissière. La commune a acquis les terrains, puis a travaillé pendant des années à définir de futurs aménagements pour ouvrir ce quartier qui était fermé derrière un mur...

Par délibération du 07 juin 2021, le Conseil Municipal avait autorisé son maire à signer avec la société S.C.C.V LA TOMBELLE une convention portant sur les modalités de rétrocession à la commune des espaces et équipements communs du projet de résidence « La Boissière », une fois les travaux de construction de la résidence achevés. La mairie vient donc de racheter les voiries et liaisons douces qu'elle a imposées pour conduire depuis ce nouveau quartier vers la place du village.

Le service du Domaine a été consulté (avis du 07/10/2025) et n'a formulé aucune remarque, estimant que « le prix d'acquisition est fixé par une convention d'intervention foncière [...] ».

Compte tenu des travaux pris en charge par la SCCV la Tombelle, le montant d'acquisition a été actualisé au vu des coûts réels des équipements, pour être porté à 220 325,04€ TTC. Ces espaces et équipements, sur parcelles cadastrées AC 761, 762, 766, 769, 773, 781 et 782, comportent :

- La voirie et ses accessoires (chaussée, trottoirs...)
- Les eaux usées et pluviales
- Le génie civil téléphonique
- Le réseau d'alimentation en eau potable
- La défense incendie
- Les fourreaux d'éclairage public
- Les espaces verts avec un terrain de pétanque
- Le mobilier urbain



Voirie Urbaine et Rurale

Nous sommes arrivés au terme du programme pluriannuel de renforcement en rives béton de la Route du Pré (VC408). Le double but était de préserver l'intégrité des fossés, d'éviter une réfection coûteuse de toute la chaussée et par l'effet visuel « tunnel » généré, tenter de faire réduire la vitesse moyenne sur cet axe très passager.

Au mois d'octobre la société Traçages Services est intervenue pour la rénovation de notre signalisation horizontale Stop, Priorités, Passages Piétons ainsi que la création de deux nouveaux passages piétons rue Henri Boulard et Albert Guillier pour sécuriser le cheminement sur l'axe gare/centre-ville.

Il a été aussi mis en place un marquage médian sur toute la route du parc pour contribuer à l'impression de chaussée moins large et inciter les utilisateurs de cet axe à lever le pied.



Éclairage Public

Pour préserver le terrain de foot du collège, il a été décidé de mettre en place un éclairage au terrain annexe du stade des Vaugeons ce qui permettra de répartir les entraînements nocturnes sur les deux sites.

Nous avons maintenant passé toutes nos armoires électriques en mode Led, il ne reste que les points lumineux de la Place République qui seront remplacés lors des travaux de réaménagement de cette place.

Notre prestataire pour l'éclairage est intervenu première quinzaine de décembre pour résoudre les dysfonctionnements sur certains points lumineux en centre-ville.

Pour information, l'éclairage public est éteint de 21h30 à 6h00 et géré par des horloges astronomiques.



Villes et Villages Etoilés

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) vient de nous renouveler notre « Label 3 Etoiles ».

Ce label récompense nos efforts dans la maîtrise de nos coûts pour l'éclairage public et notre démarche respectueuse de la biodiversité nocturne entre autres critères.



Divers

L'eau de la source qui coule de l'Ente repart dans le réseau pluvial au niveau de la Croix Hérault.

Pour utiliser cette eau nous avons fait installer une Borne de Puisage (borne verte) qui sera destinée à nos agents des espaces verts pour l'arrosage, aux entreprises d'hydrocurage, à la balayeuse, Etc...

Un branchement annexe a été préparé pour pouvoir alimenter l'ancienne conduite qui desservait avant la fontaine sur la place, canalisation qui a été retrouvée lors des travaux du Siderm rue Gambetta en août dernier.

Nous n'aurons ainsi pas de souci pour alimenter une fontaine et des espaces verts sur la place.

Patrick Pinchault
Conseiller délégué Voirie, Éclairage Public, Réseaux



Les dernières activités du CMJ (Conseil Municipal Jeunes)



« Avant la pause estivale, le CMJ avait souhaité se rendre dans un refuge. Mi-juin, les jeunes conseillers se sont donc rendus à la SPA d'Yvré l'Évêque où ils ont pu voir de nombreux chats et chiens proposés à l'adoption. Ils ont ainsi hélas pu constater que suite à des abandons, beaucoup d'animaux attendent parfois très longtemps, enfermés dans un box, qu'une famille vienne les adopter.



Au printemps, le CMJ avait effectué une vente de gâteaux dont la recette avait été reversée à l'association des Chiens guides d'aveugles de l'Ouest. Pour remercier les membres du CMJ, le responsable départemental de l'association les a invités le dimanche 28 septembre, à participer aux portes ouvertes de l'école des chiens guides d'aveugles basée à Angers. Les jeunes conseillers ont découvert tout le parcours du chien guide depuis le début de sa formation jusqu'à sa remise à son maître. Ils ont aussi testé plusieurs ateliers de sensibilisation à la déficience visuelle. Le CMJ a passé une journée très instructive qu'il a beaucoup appréciée.

En octobre, pour s'associer au thème de la Micro-Folie «*Dia de Los Muertos*», les membres du CMJ ont réalisé des décorations en rapport avec cette fête mexicaine qui honore les morts dans l'allégresse en déposant des offrandes sur les autels des morts ou les tombes des défunts. Ils ont notamment décoré des masques qui ont ensuite été exposés à l'entrée de la salle Richefeu. »



« Soucieuses d'entretenir le devoir de mémoire, plusieurs jeunes conseillères ont participé aux commémorations du 11 novembre. Elles étaient aux côtés de Monsieur Gouhier, maire d'Ecommoy, pour déposer une gerbe devant le monument aux morts.

Ce même mois, le CMJ a peint et décoré un sapin de Noël ainsi qu'un panneau directionnel en bois réalisés auparavant par les services techniques. Le sapin et le panneau ont été installés à la salle Richefeu pour les fêtes de fin d'année. Merci aux employés communaux pour leur aide précieuse. »



Les élections du CMJ n'ayant pas encore eu lieu au moment de la rédaction de cet article, les noms des nouveaux conseillers ne seront dévoilés que dans le prochain Ecomm'Infos. Il faut saluer l'engagement de ses membres qui font entendre la voix des jeunes de la commune.

Michèle Guérin,
conseillère déléguée en charge de CMJ.

Un beau séjour de vacances pour 3 enfants du sud Sarthe dont un enfant écomméen



Arrivée des enfants au centre de vacances

Le Lions Club Val du Loir a pour vocation de rassembler des hommes et des femmes actifs dans leur cité en les mobilisant au service de leurs concitoyens. Chaque année, les différentes actions permettent à l'association d'offrir des vacances à des enfants issues de familles modestes afin de leur apporter dépaysement et joie de vivre dans un des centres de vacances répartis dans l'ouest de la France.

C'est donc avec l'appui du CCAS d'Ecommoy et aussi celui du Grand-Lucé et de Mulsanne que 3 enfants ont pu participer à un séjour de 15 jours pris en charge totalement par le Lions Club Val du Loir.

Pour la 2^{ème} année consécutive, un enfant écomméen a bénéficié de ces vacances pendant lesquelles il a pu s'initier au surf et participer à de nombreuses activités ludiques.

Ce séjour s'est déroulé au Conquet, dans le centre de vacances de la Fondation des Lions de France du 18 au 31 juillet.

Le CCAS d'Ecommoy remercie le Lions Club Val du Loir pour cette action solidaire qui a permis à cet enfant de profiter de ces belles vacances.

Marie-Christine ABEGG
Vice-présidente du CCAS

Signatures collectives du 17 septembre 2025 Résidence l'Écrin (Logements PODELIHA à la Boissière)

L'ensemble des 42 logements (1 T1 – 16 T2 – 25 T3) dont les surfaces s'échelonnent de 31,70 m² à 74,6 m² ont été proposées lors de 4 commissions d'attribution aux candidats qui avaient postulé pour le site de la Résidence l'Écrin. Les futurs occupants ont été conviés le 17 septembre 2025 à l'une des deux sessions de signatures collectives, au cours desquelles des informations de fonctionnement leurs ont été transmises. Les nouveaux habitants entreront dans leur nouveau logement à compter de fin septembre.



Don coopérative scolaire école Raymond Dronne



Constance Alibert Richer, responsable développement immobilier de la direction régionale Centre Val de Loire des magasins Lidl, a remis à Alain Portal, directeur de l'école élémentaire Raymond Dronne,

un chèque de 1 987,50 €, le vendredi 21 novembre. Ce don est le fruit d'une opération qui est menée à chaque ouverture de magasin dans la région.

Concrètement, pendant les quatre premiers jours d'ouverture, il est mis de côté 0,50 € pour tous les clients ayant plus de 15 € d'achats dans le magasin. « La réouverture du magasin a dépassé ce que nous avons prévu », indique Mme Alibert Richer, ce qui a permis de récolter une somme conséquente.

Sébastien Gouhier, maire de la commune, et Marie-Christine Abegg, adjointe aux affaires scolaires ont tenu à être présent pour la cérémonie de remise du chèque en remerciement à Lidl pour cette opération. Ce don très apprécié par l'équipe enseignante servira à investir dans des équipements ou pour les sorties scolaires des enfants.

Le repas des aînés a connu à nouveau un grand succès



Le repas des aînés, qui fait partie des événements incontournables organisés par le CCAS, a eu lieu le samedi 4 octobre.

Cette journée est dédiée aux personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans la commune. Un repas et une animation musicale réglés par les finances communales allouées au CCAS sont proposés pour la manifestation. Le repas est gratuit pour les écomméens et écomméennes non imposables. Pour les personnes imposables, le prix est modeste soit 12€. Cette année, 206 personnes ont participé à l'événement.

Le repas préparé par l'équipe du restaurant Les Lilas a été servi par les membres du CCAS, des conseillers municipaux et des agents communaux. Celui-ci a fait l'unanimité tant pour le menu que pour le service. La partie musicale et dansante de cette journée était animée par le groupe Pascale Music.

On peut féliciter les conseillers et agents municipaux ainsi que les membres du CCAS qui se sont investis pour faire que cet événement soit un grand succès. Pour ma part, c'était la dernière fois que j'ai pris part à l'organisation de cet événement car j'ai informé l'équipe municipale que je ne souhaitais pas poursuivre mon mandat d'élu pour raisons professionnelles. Je souhaite vous dire un immense merci pour ces moments si agréables que j'ai partagés pendant les repas des aînés et aussi les autres manifestations organisées par le CCAS. Votre présence a rendu chaque instant encore plus spécial, et je suis reconnaissante d'avoir pu partager des moments aussi enrichissants avec vous.

Marie-Christine Abegg,
Vice-présidente du CCAS

Le Cabas Écommeen change de main.



De gauche à droite : Marc Coutable, Maria Rio, Pierre-Marie Bourdel, Alain Rio, Marie-Claude Vaucel et Marie Catelain.

Une page va se tourner en cette fin d'année, pour cette association, dédiée à la distribution de l'aide alimentaire auprès des bénéficiaires en difficulté.

Cette antenne locale de la banque alimentaire, en lien avec les jardins communautaires, est animée de longue date par une équipe de bénévoles dévoués.

Ces anciens bénévoles aspirent à un repos bien mérité, et vont cesser leurs engagements. Le CCAS et la municipalité remercient très sincèrement les bénévoles pour leurs actions depuis ces nombreuses années.

L'appel lancé par la municipalité, a permis de recomposer une équipe de bénévoles. Celle-ci débutera son activité dès le début de l'année 2026.

Et les tâches ne manquent pas :

- Suivi des dossiers d'autorisation des bénéficiaires
- Organisation et réalisation de deux jours de collecte dans les magasins partenaires (Hyper U, Lidl, Cocci-market)
- Commandes et suivi des stocks en lien avec la banque alimentaire.
- Accueil des bénéficiaires et distributions des colis.
- Ramassage anti-gaspi les jours de distribution.
- Veille sanitaire sur les stocks (température et date de péremption).

Des évolutions à attendre :

- Tout d'abord, le lieu de distribution va changer, désormais, il sera Allée de Fontenailles.
- Ensuite le rythme de distribution sera une fois par mois pour le Cabas (au lieu de 2).

Cependant l'aide aux plus démunis sera renforcée par une permanence des Restos du cœur au rythme de une fois par semaine, sur le même lieu.



ÉLECTIONS

Inscrivez-vous
sur les
listes électorales



15 et 22 mars 2026

Elections municipales

APPEL À VOLONTAIRES

Nous avons besoin de vous.

Dates des élections :

- 1^{er} tour : dimanche 15 mars
- 2nd tour : dimanche 22 mars

Pour voter, pensez à vous inscrire sur les listes électorales !

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 (à télécharger sur le site service-public.fr) et les pièces exigées.

Quand s'inscrire ?

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. **Pour les municipales 2026, il sera donc possible de s'inscrire jusqu'au vendredi 6 février 2026.**

L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

En cas de changement de domicile

Pensez à signaler votre changement auprès de la mairie si vous restez sur la commune.

Pensez à vous présenter auprès de la mairie de votre nouvelle commune de domicile, muni(e) de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois pour vous inscrire. La radiation auprès de la mairie de votre ancien domicile est effectuée via les services de l'INSEE.

18 ans : inscription d'office sur les listes

Les jeunes arrivants à 18 ans sont inscrits d'office via les services de l'INSEE. Toutefois, il est recommandé pour vous rassurer de contacter les services de la mairie avant les 6 semaines précédant le scrutin, afin de vérifier que l'inscription a bien été effectuée. Un jeune peut voter pour un scrutin s'il atteint ses 18 ans au plus tard la veille.

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE NORD BERCÉ BÉLINOIS

13 place de la République,
72220 ÉCOMMOY

0 820 36 63 48 Service 0,12 € / min + prix appel

Crédit Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

Les chaussures d'Hélène
8 rue du Docteur Estrabaud - 72220 Écommoy
Tél. 02 43 42 32 60

Chaussures
Maroquinerie



SARTHE PEINTURE
SPÉCIALISTE DE LA FAÇADE

DEVIS GRATUIT
sur simple appel

Ravalements
Peinture intérieure-externe
Pose papiers peints
Revêtements sols et murs
Parquets flottants

ZAC DES TRUBERDIÈRES - 72220 ÉCOMMOY
Tél. 02 43 75 50 00 - Fax 02 43 75 50 10

3^{ème} édition de l'opération « Une naissance, un arbre »

Une nouvelle opération « Une naissance, un arbre » s'est déroulée samedi 29 novembre, sous un ciel gris mais sans pluie.

Quatorze familles écomméennes sont venues planter un arbre, symbolisant la naissance de leur enfant (année 2024). Chaque arbre planté portait une ardoise sur laquelle les familles ont pu écrire le prénom de l'enfant et sa date de naissance. Deux lieux de plantation avaient été choisis par la commission communale « Espaces verts-Environnement » :

- En périphérie de la Plaine côté du chemin de l'Abreuvoir, en alignement, pour créer une haie multi-strate
- Sur la parcelle entre la rue du Débarcadère et l'emprise SNCF

Plusieurs essences d'arbres ont été plantés comme : chênes, noyers, bouleaux, hêtres, charmes, ...

Bienvenus donc sur notre commune à Lyam, Abi, Jeanne, Marcelle, Jade, Paola, Mia, Sory, Ambre, Agathe, Junyann, Jeanne, Mila et Adèle.

Aidés par leurs parents et parfois par leurs frères et sœurs plus grands, et même par leurs grands-parents, les « petiots » ont pu planter leur arbre, à la mesure de leur taille, mais toujours avec une belle énergie.

Ainsi enfant et arbre grandiront ensemble, développeront leurs capacités mutuelles en puisant leurs ressources dans les richesses du terreau écomméen.

La plantation rue du Débarcadère s'est clôturée par une petite collation sur place et celle de la Plaine par un pot de l'amitié à la salle des 4 vents. Ces moments conviviaux ont permis des échanges détendus et sympathiques entre familles et élus.

La Commune poursuit ainsi sa politique de végétalisation, en y associant les citoyens du territoire : elle continue d'enrichir sa trame verte et de créer de nouveaux espaces de quiétude, de fraîcheur et de biodiversité... pour les générations futures.

Merci bien évidemment aux familles qui ont répondu présent mais aussi aux élus (M. le MAIRE, M. PERROTIN, Mme BARBERO, M. PINCHAULT, M. GERAULT), ainsi qu'à FLORENTIN (agent technique communal), venus leur prêter main forte.

Vincent CHAUCHET,

Adjoint au Maire en charge des espaces verts.



Photo de famille chemin de l'Abreuvoir



Photo de famille rue du Débarcadère





Zone du Casseau
Route de Mayet - B.P. 60029
72220 ECOMMOY
Tél. 02 43 87 71 96
exploitation@jbsoltransports.fr



15, rue Carnot 72220 Écommoy

Tél. 02 43 42 11 18

Ouvert le mardi - jeudi - vendredi - Samedi
de 7h30 à 13h et de 15h00 à 19h30
le mercredi matin de 7h30 à 13h00
Le dimanche matin de 8h00 à 12h30

Un chemin qui fleure bon à Écommoy

Imaginé et dessiné par un de nos agents techniques municipaux, Lucie LIGOT, un chemin des senteurs est en cours de création dans la zone de l'écoparc, près des jeux pour enfants.

Un amphithéâtre nature a été construit par nos agents, à la demande des professeurs de l'école maternelle St Exupéry, pour accueillir dans des conditions encore meilleures la classe du dehors. Prochainement les enfants, aidés par leurs parents, des élus, leurs professeurs, viendront planter thym, lavande, laurier, verveine, basilique, sarriette, etc... mais aussi framboisiers et myrtilliers.

Cette création est donc un véritable enrichissement végétal et olfactif.

L'enrochement crée du relief, protège les végétaux les plus fragiles et abritera une faune diversifiée (lézards, insectes, amphibiens, micromammifères,...)

Ce lieu permettra de faire de la pédagogie et en particulier de l'éducation à l'environnement (travail sur les



plantes mellifères avec l'école, sur les pollinisateurs, sur le sol...).

C'est aussi un acte de citoyenneté car ce que les enfants plantent a d'autant plus de valeur à leurs yeux et les éduquent au respect de l'environnement.

Vincent CHAUCHET,
Adjoint au Maire en charge des espaces verts.

La trame bleue de la commune s'enrichit

Tout d'abord qu'est-ce qu'une trame bleue, quels sont ses intérêts en milieu urbain ?

Souvent associée à la trame verte sous le vocable « trame verte et bleue (TVB) », elle vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie.

Incluse dans le plan de gestion du refuge LPO, cette nouvelle mare va enrichir la biodiversité du secteur et servir notamment de lieu de ponte pour les amphibiens, qui passeront tranquillement l'hiver dans la micro-forêt attenante.



Photo Jean Marie PERROTIN

Depuis plusieurs années la commune s'emploie à restaurer un réseau naturel mis à mal par les multiples aménagements urbains, en particulier de voiries, qui créent des discontinuités dans la collecte et l'écoulement des eaux naturelles.

Ces créations ou restaurations (création d'une mare à l'écoparc, restauration de la mare de l'abri des quatre pattes le long de l'Allée de Fontenailles, création de vasques dans les fossés de la micro-forêt,...) permettent de créer des zones tampon en cas de fortes pluies, des

réserves d'eau lors des périodes de sécheresse, et surtout des zones de ponte pour les amphibiens (tritons, grenouilles, salamandres,...). Elles créent également des zones de chasse pour les Oiseaux et les Chiroptères. Elles assurent une continuité hydrographique naturelle dans tout le secteur.

Cette création est subventionnée par le département qui assure également une aide technique.

Vincent CHAUCHET,
Adjoint au Maire en charge des espaces verts.

La valeur écologique d'un arbre ne se mesure pas à sa taille



Malgré une zone de protection racinaire - Parc urbain en Mayenne Août 2025

Certains d'entre nous sont attachés à la « magnificence » d'un arbre et considèrent qu'un arbre de grande taille abrite obligatoirement de nombreux êtres vivants. Cette vision fantasmée est souvent loin de la réalité. La documentation scientifique, pour peu qu'on s'y intéresse, nous rappelle les attributs de l'arbre qui favorisent la biodiversité :

- Production de fruits ou de graines : Les arbres fruitiers et à baies offrent une source de nourriture abondante pour les oiseaux.
- Couvert végétal dense : Des branches fournissant un abri sûr contre les prédateurs.
- Espèces indigènes : Les arbres locaux sont mieux adaptés à l'écosystème et attirent plus facilement la faune locale.
- Floraison mellifère : Attirer les pollinisateurs comme les abeilles et les papillons grâce à des fleurs riches en nectar.
- Présence de fourches : elles favorisent l'installation des nids

Beaucoup d'arbres dit d'ornement ne présentent aucun de ces critères, en particulier les conifères.

Ces arbres, aujourd'hui géants et plus que centenaires, ont été plantés dans un milieu urbain très différent de l'actuel. Bien évidemment ils peuvent héberger des espèces d'insectes ou d'oiseaux mais beaucoup moins que les feuillus par exemple.

Une des évolutions les plus importante et impactante en milieu urbain est la bitumisation et la bétonisation au plus proche des pieds des arbres avec des conséquences sur le développement du système racinaire et l'accès à la ressource en eau, en particulier pour les Séquoias qui ont un système racinaire superficiel. Ainsi conserver des arbres géants, quand ils sont atteints de maladies, obligent à créer une ZPR (Zone de Protection Racinaire) jusqu'à 12 fois le diamètre de l'arbre sous lequel rien ne doit être planté, en particulier des haies multi-strates, très favorables à la biodiversité (dans le cas présent 12 m de rayon pour chaque arbre). Ainsi la zone de préservation serait, pour les Séquoias dont il est question, de plus de 30 m de long sur 25 m de large.

Il est donc urgent de ne pas attendre et de penser les aménagements urbains futurs avec non seulement la volonté de planter pour les raisons que l'on connaît (favorisation de l'absorption du CO2 en

particulier, car l'enjeu le plus urgent est la bien la réduction des GES) mais aussi concevoir l'espace pour limiter les émissions : c'est donc un équilibre à trouver, quitte à faire ce qui nous semble être parfois des sacrifices inutiles alors qu'il s'agit au contraire de préparer l'environnement urbain aux évolutions dramatiques du climat.

N'attendons pas qu'un arbre soit grand ou prenne de la hauteur pour l'aimer.

Vincent CHAUCHET,
Adjoint au Maire en charge des espaces verts.

RÉTROSPECTIVES



6 JUILLET Quatuor Accordo - Château Rouge



13 JUILLET Club pocket Allée de Fontenailles



13 JUILLET - Back Beat Brass Band allée de Fontenailles



14-SEPTEMBRE Trio Iris Salle Richefeu



27 SEPTEMBRE Daisiesfields Café-concert Bibliothèque



3 ET 4-OCTOBRE - Holding up the Sky Pieter van Eecke Salle Richef



8 NOVEMBRE Mars et Venus - Salle des 4 Vents



11 NOVEMBRE Fête de l'Automne Place de la République (1)



Exposition-Projection Sarthe Sauvage Rémi Lepinay Joël Gef



29 NOVEMBRE Concert The Sound Comet Salle des 4 Vents



14 DÉCEMBRE
Marché de Noël
Place de la République



21 DÉCEMBRE
Concert de Noël Église
Saint-Martin

PERSPECTIVES

VOYAGE AU COEUR DES COMEDIES MUSICALES PAR HITS LIVE

Samedi 17 Janvier 20h30 - SALLE DES 4 VENTS

« De Chicago à Roméo et Juliette, en passant par Notre-Dame de Paris, Les Dix Commandements, Starmania, Mozart, 1789, Le Roi Soleil... »

Laissez-vous transporter dans l'univers des comédies musicales à grand spectacle. Téléportez-vous dans un monde de rythmes et de jeunesse à travers les comédies musicales qui ont marqué plusieurs décennies.

Un très grand spectacle haut en couleurs à vivre ou à revivre sans modération. »



Le Renard pâle au Pays des Dogon

Du 24 janvier au 7 février Salle Pierre Richefeu

Un partenariat CPF, Commission Culture et Micro-Folie.

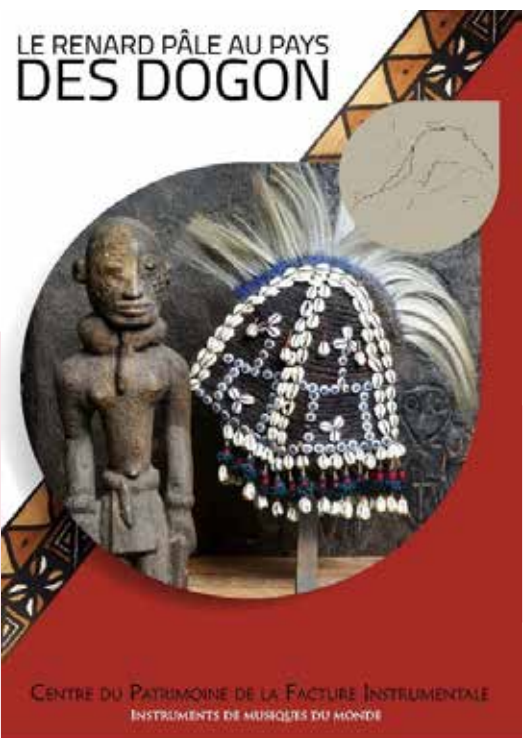
Comme les Premiers Hommes ont su utiliser le pouvoir de l'écho dans les cavernes pour créer un dialogue entre le monde visible, matériel et le monde immatériel, celui « qu'on ne voit pas », comme dans toutes les Cultures du Monde, les Dogon ont créé ce dialogue privilégié pour organiser leur vie. Ils sont à la fois auteurs, interprètes, transmetteurs de références, de valeurs qu'ils ont eux-mêmes inventées pour donner un sens à leur vie.

Le monde d'aujourd'hui devient de plus en plus virtuel, immatériel et pourtant nous n'avons jamais autant parlé de la perte de nos valeurs, de nos références culturelles. Les Dogon sont là pour nous en rappeler l'importance.

L'exposition présentée ici vous invite à entrer dans l'imaginaire et la vie des Dogon.

Le film « Aduno kwa wo - C'est la vie » de Fred van Welie, en boucle pendant l'exposition.

Atelier de fabrication de hochets en vannerie : samedi 31 janvier de 14h à 16h.



Concert

7 FEVRIER 20h30 Salle des 4 vents

Trio Time's Tim Dahan

« Tim Dahan, pianiste, vous fera voyager à travers ses mélodies. Inspiré par le jazz et fervent amateur des rythmes du monde, Tim Dahan a su, avec son trio « Time's », nous faire partager ses harmonies et ses émotions. Laissez-vous surprendre par ses thèmes différents mais complémentaires, ne cherchez pas à comprendre, fermez les yeux et... écoutez ! « Times » fait résonner la musique en chacun d'entre nous. »



VENEZ FÊTER JOYEUSEMENT LA SAINT-VALENTIN AVEC LE NOUVEAU SPECTACLE TOTALEMENT IMPROVISE DES CANDIRATONS !

Samedi 14 Février 20h30 Salle des 4 Vents

Quand les répliques « culte » de notre imaginaire collectif rencontrent l'improvisation théâtrale : c'est le point de départ du nouveau spectacle des Candiratons.

Qui n'a jamais rêvé de pouvoir entendre « On ne laisse pas bébé dans un coin » dans un péplum, « J'aime l'odeur du napalm au matin » dans une comédie romantique, ou encore « Couvrez ce sein que je ne saurais voir » dans un film d'horreur ?

Les Candiratons vous proposent de relever ce défi pour créer une improvisation qui percute les univers et les époques.

Le public plantera le décor, et les trois coups traditionnels annonceront le début de la pièce qui se construira en direct et sous vos yeux !

Bienvenue dans REPLIC !!!



HUMOUR - LA GAITÉCOMMÉENNE ZOZOTINE, LE RETOUR

SAMEDI 21 FÉVRIER 20h30

Salle des quatre vents

Nous aurons le plaisir de vous recevoir au nouveau spectacle de la Gaitécomméenne. Eh oui ! Zozotine, qui nous a tant fait rire en mars dernier, remontera sur les planches avec sa joyeuse nouvelle troupe.

Drôle, touchante, elle nous contera ses histoires à tirer les larmes.

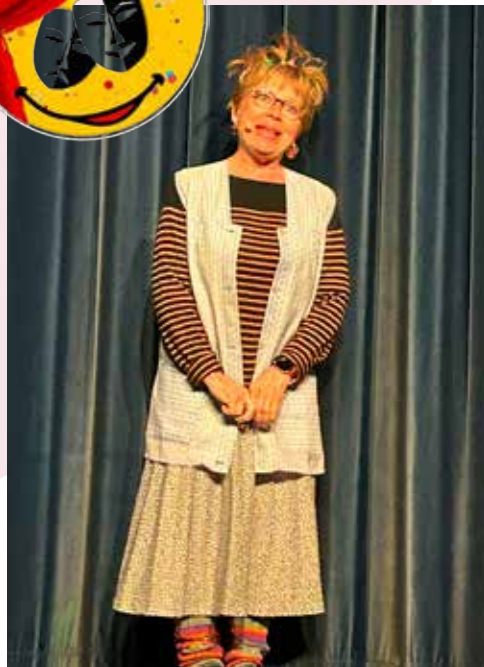
Humour, chant, mime, tous les éléments seront réunis pour que Zozotine et ses partenaires vous offrent généreusement une bonne soirée. Le décor est habilement réalisé par ses complices habituelles.

C'est local, c'est bénévole et leur objectif est de faire en sorte que le public passe une bonne soirée légère, amusante et émouvante.

Oui, nous avons un talent local. Allons l'encourager, la soutenir et l'aimer

Anne Ballester

Adjointe au Maire, en charge de la Culture.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Programme d'animations pour le premier trimestre 2026



Du 15 décembre 2025 au 11 février 2026 : Double 6

Découvrez 6 jeux d'auteurs et d'autrices francophones sélectionnés pour le prix du public organisé par la Maison des Jeux de Nantes et en partenariat avec de multiples points jeux partenaires comme des bibliothèques, des ludothèques, des structures associatives à travers le grand ouest de la France. La bibliothèque d'Écommoy participe pour la deuxième année.

Le concept est simple : empruntez les jeux, testez-les et évaluez-les suivant 3 critères : l'esthétique, la compréhension de la règle et le plaisir de jouer.

Le prix sera remis le dimanche 15 février.

Voici la sélection

- Avant-Après de Antonin Boccara, Jean-Baptiste Fremaux et Paul-Adrien Tournier édité par OldChap Games
- For a Crown de Maxime Rambourg édité par Repos Production
- Ptit Pois de Thomas Favrelière, Alex Fortineau et Simon Moulard édité par BLAM Edition
- Présages de Maxime Rambourg édité par Spiral Editions
- Symbiose de Jérémie et Christelle Partinico édité par Subverti
- Yaxha de Baptiste Vaiana édité par HELVETIQ

Permanences numériques du conseiller du département
Attention, changement de jour pour les permanences, désormais le vendredi de 14h à 16h.

Le 16 janvier, le 13 février et le 13 mars

Afin de mieux vous servir, il est recommandé de réserver un créneau horaire.



Vendredi 23 janvier 2026 18h30 à la bibliothèque

Veillée lecture

dans le cadre de la Nuit de la Lecture organisée par le ministère de la Culture.

Pour cette 10^{ème} édition, le thème retenu est villes/campagnes.

Destinée aux 4-8 ans, nous proposons une veillée lecture dans une ambiance tamisée autour de lecture d'albums, de contes et de kamishibais.

Réservation conseillée au 02 43 42 35 32, places limitées. Séance à partager parent/enfant.





MICRO-FOLIE Musée numérique d'Écommoy

Salle Richefeu (ancienne mairie d'Écommoy)

Gratuit sur inscription : au 07 50 54 53 91 ou microfolie@ecommoy.fr

À la rencontre des Vikings

Judi 19 février 2026 à 14 h – à partir de 7 ans

Cap sur le Nord avec une séance dédiée aux Vikings.

Découverte des mythes nordiques grâce au jeu vidéo

Discovery tour : Viking Age.

Exploration collective du Discovery Tour permettant une excursion au cœur de plusieurs monuments et sites historiques reconstitués de manière virtuelle.

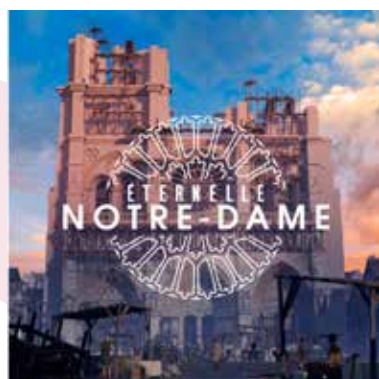


Atelier peinture « Une femme, une histoire »

Samedi 7 mars 2026 à 15 h – Tout public à partir de 8 ans

Cet atelier met à l'honneur des artistes femmes à travers une

sélection d'œuvres inspirantes, puis invite chaque participant à créer un tableau poétique révélant les émotions, forces et rêves des femmes d'aujourd'hui.



Éternelle Notre-Dame : casque de réalité virtuelle

Judi 16 avril 2026 de 14 h – 17 h - Tout public à partir de 8 ans

La première expédition immersive en réalité virtuelle à Notre-Dame de Paris. Plongez dans l'histoire de la cathédrale grâce à

la réalité virtuelle, découvrez des endroits inaccessibles et entrez dans l'Histoire. Vous pourrez explorer Notre-Dame de Paris à travers les siècles, totalement recréée numériquement et vivre ainsi un véritable voyage émotionnel à la découverte des secrets du monument, tout en (re)découvrant les événements et personnages historiques qui ont marqué son histoire.



Destination musée

Une expérience immersive inédite, de la préhistoire à nos jours

Judi 23 avril 2026 à 14 h – 17 h - Tout public à partir de 8 ans

Le ministère de la Culture a réalisé une

expérience immersive en réalité virtuelle qui ouvre les portes secrètes de plusieurs musées nationaux : le château de Pau, le musée de Préhistoire, le musée de la Renaissance, la maison natale de Bonaparte à Ajaccio, le musée napoléonien de l'île d'Aix et la maison du maréchal de Lattre. Cette aventure vous donnera accès à leurs trésors cachés, pour une exploration exclusive digne d'un VIP !

Atelier DIY « Maman & Moi en couleur »

Samedi 30 mai 2026 de 15 h - Tout public à partir de 5 ans

Venez partager un moment complice et coloré avec votre enfant ! Ensemble, vous personnaliserez un tote bag unique pour maman, en y ajoutant peintures et petits messages d'amour. Un souvenir pratique, durable et plein d'émotion, à offrir ou à garder précieusement.



Le prix des joueurs

De juin à septembre un jury de 7 personnes s'est réuni pour sélectionner les 5 jeux présentés lors du salon parmi la liste des 10 jeux en compétition. Pour chaque jeu une table dédiée a été mise en place, animée par un bénévole expliquant les règles et donnant quelques conseils de jeux. Ainsi environ 200 personnes ont pu découvrir les jeux suivants : Agent avenue, Flip 7, Présage, Tipperary et Zenith. Après ces parties endiablées, les jeux ont été notés sur 5 critères : Esthétique, Originalité, Complexité, Fun et Re-jouabilité. C'est ainsi que les joueurs ont élu le podium suivant :



L'animation phare du SJJ : Le rétrogaming

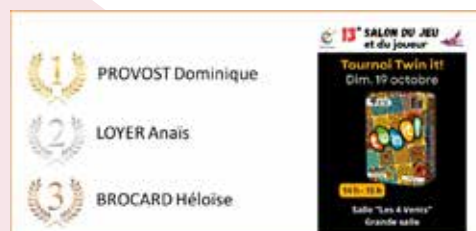


Après la fresque en Légo® de l'an dernier, cette année, le comité d'organisation avait choisi comme animation phare le rétrogaming : la (re)découverte des jeux-vidéos qui ne sont plus commercialisés. L'association **RetroToku** nous a donc présenté 10 anciennes consoles Et petits et grands ont pu tester plus de 40 années de jeux vidéo ! Une vraie plongée dans les années 1980 à 2020 qui a ravi les joueurs de tous les âges !



2 tournois : Skyjo et Twin it !

Une trentaine de joueurs se sont réunis pour des tournois le samedi et le dimanche. Stéphane GERAULT a une fois de plus apporté ses talents d'animateurs afin de transformer ces tournois en des moments inoubliables



Un grand merci à tous nos partenaires ! Sans eux, point de salon !



École maternelle Saint-Exupéry

M. Jaunay Mickaël *Directeur*
 École maternelle St Exupery
 72220 Ecommoy
 02-43-42-11-39

Rentrée à six classes

Comme prévu les effectifs ont de nouveau augmenté cette année avec 128 élèves en septembre. La liste des naissances 2023 sur Ecommoy laisse présager un maintien de ce nombre d'enfants pour l'année prochaine. L'équipe se compose donc de 6 enseignants et de 5 ATSEMS.

Classe passerelle

Comme chaque année, le dispositif passerelle commencera en janvier 2026 à plein, 15 enfants nés en 2023 viendront découvrir l'école une matinée par semaine jusqu'au début du mois de juin.

Côté travaux,

Les huisseries de l'école seront toutes changées d'ici la fin de l'année scolaire.

Projets pour l'année

Les maintenant traditionnelles sorties en classe dehors sont reconduites cette année dans l'allée de Fontenaille et dans la micro-forêt, en attendant la remise en fonctionnement de l'écoparc. Les visites de la bibliothèque



municipale se font une fois par période pour chacune des classes. Comme chaque année, un thème commun a été choisi pour l'école St Exupery. Pour 2025-2026 ce sera « Les arts vivants »

Ce sera l'occasion d'apprendre autour de la danse, le cirque, la musique ou encore le graphisme. Ne gâchons pas les surprises mais trois projets sont déjà en fin de validation et devraient alimenter le spectacle de la fête des écoles. Rendez-vous en fin d'année pour en voir le résultat !



École Saint-Martin : une année placée sous le signe de la nature

L'équipe pédagogique est heureuse d'accueillir pour cette nouvelle année 145 élèves répartis dans 6 classes de la PS au CM2. En septembre, l'école a accueilli deux nouvelles enseignantes Mme PERRIER en classe de GS qui arrive du Mans et Mme MENARD en classe de CM2 qui était auparavant à Sillé-le-Guillaume.

Cette année, l'équipe enseignante de l'école Saint-Martin a choisi de placer ses projets pédagogiques sous le thème de la nature. Lors de la première période, les élèves ont découvert de nouveaux jeux de société dans le cadre de la poursuite du projet engagé depuis plusieurs années sur la réduction du temps d'écran. Une soirée jeux de société, organisée le vendredi 14 novembre en présence des familles, est venue clôturer ce travail. Petits et grands ont pu partager un moment convivial et présenter les jeux testés en classe. L'événement a rencontré un vif succès, salué par les familles et l'équipe éducative.



Les élèves de CM1 poursuivent également leur engagement dans le dispositif Classe orchestre. Encadrés par des professeurs de l'école de musique de la communauté de communes, ils poursuivent la pratique instrumentale, apprennent à jouer en groupe et développent leur sens du rythme et de l'écoute. Ce projet mené depuis l'an dernier, permet aux enfants de vivre une véritable expérience musicale collective et valorisante. Après les vacances de la Toussaint, les enfants de cycle 1 et les CP ont poursuivi leurs apprentissages dans le cadre de l'« école du dehors ». Cette approche pédagogique, menée régulièrement en extérieur, leur

permet d'explorer la nature de manière concrète, d'observer leur environnement immédiat et de développer de nouvelles compétences grâce à des situations d'apprentissage vécues en plein air. Les élèves y expérimentent la motricité, la coopération, la curiosité scientifique et la créativité, tout en renforçant leur lien avec la nature qui les entoure.

Tout au long de l'année, l'école maintient ses rencontres régulières avec la bibliothèque municipale et la Micro-Folie, ainsi que l'apprentissage de la natation pour les élèves de GS-CP et de CM1-CM2.

Les rencontres sportives avec les écoles de Teloché, Laigné-Saint-Gervais, Mayet et Aubigné-Racan se poursuivent également. Le samedi 11 octobre, un cross de secteur organisé au collège Saint-Jean-Baptiste de la Salle a réuni environ 400 élèves, offrant un moment fort de partage et de convivialité pour les familles et les enfants.

Les associations de l'école, l'OGEC et l'APEL sont elles aussi mobilisées pour soutenir l'équipe pédagogique dans la mise en place des différents projets.

Les inscriptions sont ouvertes de la petite section au CM2 pour la rentrée de septembre 2026. N'hésitez pas à contacter Mr DHOMMEE par téléphone au 02-43-42-39-54 ou par mail à : ecole-stmartin@neuf.fr pour des renseignements. Vous pouvez également consulter tous les articles sur les événements de l'école sur le site internet : www.ecolesaintmartin-ecommoy.fr.

G'GARAGE MOTOS



Passionné de moto depuis jeune et encouragé par son épouse, Julien Guyot a ouvert sa boutique. D'abord en autoentrepreneur il y a quelques mois. Cette catégorie ayant ses limites, il a donc décidé de l'ouvrir en SARL en septembre 2025, ce qui lui permet alors d'embaucher un apprenti ainsi que son épouse.

La demande est très forte et la visibilité de planning est de 6 mois. Un bon rapport avec ses collègues de la région permet de soulager l'afflux des demandes. Ses activités sont la réparation de deux roues motorisées, la vente de véhicules neufs et d'occasion et le reconditionnement pour la vente, ces derniers véhicules passant toujours au contrôle technique.

L'intention est de continuer cette dynamique basée sur le qualitatif.

C'est une entreprise familiale dans un lieu qui met en confiance, contrairement aux grandes enseignes impersonnelles. L'accent est mis sur le contact avec la clientèle.

Ils envisagent l'embauche d'un second apprenti en septembre 2026, toujours dans le but de formation, pour ne pas perdre les savoir-faire. Pour Julien, former une équipe qualifiée est la base d'une activité économique concise, rapide et efficace. Formation et transmission sont les deux mots-clés de son approche avec ses apprentis qui, en plus, sont écommoens. Perpétuer un véritable commerce de proximité, tel est son objectif.

L'échantillon des commerces à Ecommoy est riche et remplit tous les besoins. Son domaine d'activités présentait probablement des lacunes, puisque la demande est continue et volumineuse.

Vous pouvez rejoindre Julien et son équipe au :
G'Garage : 15, Route du Mans Tél : 09 52 42 39 54

LES GALETTES TOURNANTES



Tournantes sont devenues les Galettes Tournantes.

Ils sont très habitués à la clientèle du Belinois, et réciproquement, celle-ci étant sûre de trouver un accueil et une carte de qualité. Cette qualité d'accueil a d'ailleurs été ressentie par Isabelle et François de la part de la clientèle, des autres commerçants...

Du mardi au vendredi, vous y trouverez une nouvelle galette, une suggestion à 19,50 € incluant une crêpe ou autre dessert.

Galettes, crêpes et salades gourmandes constituent cette carte des menus alléchante.

Pendant 35 ans leur établissement était ouvert toutes les fins de semaine. Pour les Galettes Tournantes, ils désirent enfin profiter de la vie de famille, ce qui est légitime, c'est pourquoi les jours d'ouverture sont du mardi au samedi midi et les vendredis et samedis soir.

Gourmandise et convivialité sont les deux mots d'ordre de ce nouvel établissement qui vient enrichir la liste des commerces du centre-ville. Profitez-en à pleines dents !

LES GALETTES GOURMANDES, crêperie

16, rue Carnot

Pour réserver : 02 43 23 06 33 / 06 32 80 12 82

Pour qui ne l'a pas encore expérimentée, voici une adresse à retenir à Écommoy pour régaler vos papilles et celles de vos amis. Finie la nostalgie de la Bretagne et de ses crêperies, la Bretagne vient à vous.

Elle est tenue par Isabelle et François Planchard.

Ils tenaient un restaurant de très bonne renommée à Ruaudin qu'ils ont eu l'opportunité de vendre après 29 ans d'activité.

Leur carrière n'étant pas terminée, ils ont eu la volonté de reprendre un petit établissement convivial près de leur lieu de domicile, Teloché. C'est ainsi que les Pierres

Anne Ballester,
Adjointe au Maire, en charge de la Culture.

AGIR ENSEMBLE pour ÉCOMMOY

 agir-vraiment-pour-ecommoy@orange.fr

Faut-il vraiment organiser des élections municipales à Écommoy ?

Sur le fil de sa 18e année de mandature, et à la veille des élections municipales, notre maire a encore décidé seul. Quoi ? De transformer l'ancienne école des filles, côté droit allée de Fontenailles, en école de musique et pseudo maison des associations. Nous l'avons appris en commission du 24 novembre 2025. C'est dire ! Les enfants du primaire, récemment déménagés dans une école toute neuve et confortable pour un montant de rénovation de 5 214 037 €, le savaient avant les élus de l'opposition que nous sommes... Les projets déboulent comme ça, tout à coup, sans concertation ni avec la population, ni avec l'ensemble des acteurs associatifs, alors que ce bâtiment, au cœur des écoles, pouvait accueillir à moindre coût, la fameuse Ludo médiathèque, dont l'autorisation de programme s'élève à 5 723 356 € et dont le maire tient à démarrer le chantier coûte que coûte avant les élections, en dépit de notre véto. Pourtant, une pause démocratique ne s'impose-t-elle pas ? N'est-ce pas du grand art autocrate local ? N'est-ce pas là mépriser les électeurs ? À ce stade est-il utile d'organiser dans notre commune des élections municipales, puisque l'équipe en place fait comme si elle était élue jusqu'à la nuit des temps ? Il vous appartiendra d'en décider le 15 mars prochain.

Mais, depuis 18 ans, Écommoy a perdu de sa superbe : où sont les emplois promis ? Où en est la dynamique commerciale pour le centre-ville ? Et tous les enjeux de la convention Petite ville de demain signée en décembre 2021 qui prend fin en mars 2026 ? Le coworking ? L'attractivité du territoire ? Les locaux commerciaux vides pour lesquels nous avons voté la possibilité de préempter en avril 2023 ? Pourquoi tous ces outils ne sont-ils pas employés ? Ah ! Que de promesses oubliées ! Comme s'il s'agissait seulement de

changer le sens de circulation pénétrant sur la place : voilà bien des années que nous l'avons préconisé, avec tant d'autres choses utiles. Nous, nous vous donnerons vraiment la parole, lors de notre première réunion citoyenne participative autour des sujets collectés auprès des Écomméens, durant nos rencontres avec vous depuis mai. D'ici là, passez de belles fêtes de fin d'année, entourés de ceux que vous aimez.

Daniel et Muriel, élus d'opposition

Petit aide-mémoire pour ne pas oublier



L'ancienne pâtisserie, 17, Place de la République est fermée depuis décembre 2012. En 2017 elle accueillait la permanence En Marche ! Notre maire étiqueté MoDem, devenait suppléant de la députée Macroniste. Depuis 2013, le commerce est à l'état d'abandon manifeste. L'article L2243-1 et suivants du CGCT nous permettrait de lancer une procédure d'expropriation. Nous, nous aurions agi depuis bien longtemps pour y installer un nouveau commerce avec un cahier des charges précis.

Gazette RENOUEAU POUR ECOMMOY

ÉDITION SPÉCIALE - ÉDITION SPÉCIALE - ÉDITION SPÉCIALE

« Renouveau pour Ecommoy » se prépare depuis plusieurs mois pour le mandat municipal 2026-2032. Dans une période de troubles politiques et financiers, nous nous interrogeons sur l'ensemble des projets pharaoniques que la municipalité actuelle projette !

- La Ludo médiathèque dans le format actuel est utopiste Plus de 5,3 millions d'euros avec seulement 40% de subventions, aussi nous souhaitons retravailler le financement de ce projet dans son ensemble afin que cet investissement culturel et nécessaire pour une ville comme la nôtre, soit moins onéreux pour la collectivité d'Ecommoy d'une part, mais surtout pour vous écomméens.
- Dans la continuité « des grands projets », le futur réaménagement de la Place de la République, sans consultation citoyenne élargie, avec de forts impacts sur les contribuables, tant financier que sur la mobilité et l'accessibilité de cette dernière, risque d'entraîner d'autres fermetures de commerces de proximité.

Pourquoi retirer autant de stationnements ? N'oublions pas que le marché, les sépultures, les mariages, les commerces nécessitent des arrêts minutes mais aussi des stationnements réglementés à proximité. La fréquentation écomméenne et des communes alentours est composée d'une population de familles, et surtout de moins jeunes. De plus dire fièrement que nous avons vendu un immeuble pour créer six logements supplémentaires va également entraîner minimum 6 places de parking de moins sur la place Henri IV.

Dans une période de végétalisation, il est proposé de réaliser beaucoup de verdure, de remplacer nos magnolias plantés il y a 25 ans devant le parvis de l'église, dont l'espèce a été choisie volontairement de taille moyenne pour ne pas obérer les façades des commerces. Ces arbres sont totalement sains et ont leur efficacité immédiate. Pourquoi les arracher pour de grands arbres qui demanderont x années avant d'apporter les mêmes bénéfices.

Il aurait été souhaitable de réaliser une exposition visible par tout citoyen (ne) de ce projet de réaménagement de la place sur une durée et un lieu accessibles à tout instant, et recevoir les éventuelles remarques de nos écomméens (nes) dans un registre ou sur le site internet.

- Un nouveau projet, celui du réaménagement de l'école de musique

dans le groupe scolaire 1 qui vient d'être libéré début novembre. Ce projet est sorti du chapeau sans concertation. Une étude a été lancée par la communauté de communes depuis cet été. Le projet consisterait à leur affecter le rez de chaussée et conserver l'étage pour nos associations et principalement les mille clubs. Coût envisagé 1 million d'euros minimum partagé à 50/50 entre la communauté de communes et la commune avec un accès à l'étage par monte-charge pour les PMR.

- Un grand merci à celles et ceux, nombreux, venus rendre hommage à nos soldats lors de la commémoration du 11 novembre 1918, ainsi que les gendarmes et les pompiers. Lors de cette dernière, il a été évoqué, avec ces derniers et la population présente, les nombreuses interventions suite aux incivilités dont la population est victime depuis presque 2 ans.

Beaucoup d'interrogations restent sans réponses... Venez nous rencontrer lors de notre réunion publique le 29 janvier 2026 - 20H30 à la salle des 4 vents

La liste Renouveau pour Ecommoy reste à votre disposition et à votre écoute au 06.34.50.61.64 ou sur notre site Facebook « renouveau pour Ecommoy »

Jacqueline, Fabienne, Serge et Nicolas





Des ateliers pour préserver son capital santé

A travers l'ASEPT, les caisses de retraite proposent régulièrement des ateliers sur différents thèmes en lien avec la santé. L'objectif : aider les personnes de plus de 55 ans, à préserver leur capital santé dans une ambiance conviviale. En Sarthe, le déploiement en est confié à l'Association MSAIO.

Les Ateliers Vitalité

Prendre soin de soi, acquérir les bons réflexes du quotidien, en échangeant dans la convivialité, voilà ce que vous trouverez aux Ateliers du Bien Vieillir. Ils se déroulent en 6 séances rassemblant chacun un petit groupe. Ces ateliers sont animés selon une méthode qui conjugue contenu scientifique, conseils ludiques et convivialité.



Les ateliers mémoire Peps Eurêka

Egarer ses clés, oublier un rendez-vous, ne plus se souvenir du titre d'un film... Grâce au Peps Eurêka, vous comprendrez l'origine de ces oublis et apprendrez des stratégies pour contribuer à entretenir votre mémoire. Le programme est composé de 10 séances d'environ 2 heures 30, animées par des animateurs formés à la méthode.



Les ateliers nutrition

Vous transmettre les clefs d'une alimentation équilibrée et vous faire prendre conscience de vos comportements alimentaires dans le but d'acquérir de nouveaux réflexes favorables à un bien-être durable. Les ateliers nutrition, sont composés de 10 thématiques, animés par un(e) diététicien(ne) diplômé(e).

5 bonnes raisons de participer :

- parce qu'en consacrant quelques heures à votre santé, vous vivrez une retraite plus sereinement. Vous vous sentirez mieux dans votre quotidien, rapidement et durablement
- parce que vous identifierez vos besoins et testerez des solutions pour adopter les bons réflexes du quotidien
- parce que vous passerez un moment convivial et ludique, en compagnie de personnes qui rencontrent les mêmes préoccupations que vous
- parce que ça se passe près de chez vous
- parce qu'il n'est jamais trop tard pour s'occuper de soi.

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter Elodie LEBOUCHER (06 80 50 94 75) de l'association MSAIO

Entretien de la végétation aux abords de la voie ferrée

Ligne Le Mans à Montval-sur-Loir

Du 5 au 23 janvier 2026



SNCF Réseau réalise des travaux d'entretien de la végétation sur la ligne du Mans à Montval-sur-Loir.

Le chantier se situera sur les communes **Arnage, Moncé-en-Belin, Saint-Gervais-en-Belin, Laigné-en-Belin, Saint-Ouen-en-Belin, Saint-Biez-en-Belin, Ecommoy, Mayet.**

Ces travaux se dérouleront de nuit en semaine **du lundi 5 janvier au vendredi 23 janvier 2026.**

Il s'agit pour SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, de garantir la sécurité et la régularité des trains et de protéger les installations ferroviaires (caténaires, signalisation, télécommunications, etc...).

Ces travaux génèrent du bruit lié au fonctionnement des engins. Conscient des nuisances sonores occasionnées, SNCF Réseau remercie les riverains pour leur compréhension.



Quels bénéfices ?

Préserver la sécurité des voyageurs, des agents et des circulations ferroviaires :

Assurer le bon fonctionnement des installations, la visibilité pour les conducteurs, un cheminement sans danger pour les agents lors des visites, l'évacuation des voyageurs et l'accès aux secours en cas d'urgence.

Garantir la ponctualité des trains :

Eviter les suppressions ou retards de trains imputés à la végétation (chute de feuilles mortes, heurt d'animaux, incendie aux abords des voies...)

Une question ? Une remarque ?

maitrisevegetationpdl@reseau.sncf.fr



DON DE SANG

Montval/Loir 20 novembre 2025



Prêt à sauver des vies pour la rentrée ?

La rentrée approche ! C'est le moment de (re)prendre les bonnes habitudes en planifiant un don de sang ou plasma !



En cette période de reprise, pour répondre sereinement à la demande des établissements de santé, l'Etablissement français du sang a besoin de vous. Planifiez, dès maintenant, votre don de sang en collecte mobile ou votre don de plasma en Maison du don.

Notre commune accueillera en 2026 des collectes de sang le :

**Les lundis 23/02, 15/06, 17/08 et le mercredi 16 /12
2026 de 15h30 à 19 heures**

La salle polyvalente à Ecommoy

C'est un geste simple et rapide pour vous, mais un soutien inestimable pour les patients qui en ont besoin !

Un petit geste qui peut sauver des vies !

Maladies génétiques, cancers, hémorragies ou encore lors d'interventions chirurgicales, les dons de sang ou plasma permettent de soigner de nombreux patients chaque année.

Un don de sang peut être réalisé en alternance d'un don de plasma en respectant un délai de quinze jours.

Donner son sang ou son plasma, c'est très simple !

- Être âgé de 18 à 70 ans pour le don de sang et jusqu'à 65 ans pour le don de plasma
- Peser au moins 50 kg pour le don de sang et 55kg pour le don de plasma
- Prendre rendez-vous sur le site dondesang.efs.sante.fr ou sur l'appli **Don de sang**
- Présenter une pièce d'identité avec photo
- Bien s'hydrater et ne pas être à jeun avant le don
- Pas sûr de pouvoir donner ? Faites [le test en ligne](#)

Actuellement, notre association n'est pas présente sur le secteur d'Ecommoy, c'est pourquoi nous avons besoin de vous ! L'Association don du Sang Bénévole (ADSB) « Val de Loir » recherche des personnes bénévoles du secteur d'Ecommoy qui veulent bien donner du temps bénévolement pour une cause noble et citoyenne.

L'objectif de notre mission est :

- Participer à l'organisation des collectes de sang lorsque l'EFS (établissement Français du Sang) intervient à Ecommoy. Le nombre de collectes est de 4 par an.
- Promouvoir le don du sang dans leurs communes, auprès de leur entourage et du grand public,
- Accueillir les donneurs, participer à la Collation offerte par l'EFS. Le bénévole sera accompagné, soutenu par les membres de l'ADSB « Val de Loir ».
- Distribuer les affiches dans les commerces locaux, mettre des banderoles/ Akilux
- Préparer, ranger la salle de la collecte de sang avec un membre de l'ADSB,

S'engager pour le don autrement... en devenant bénévole !

En fonction de votre emploi du temps et de vos envies, venez tester
Cette expérience humaine aux côtés de l'EFS !

Contact : Pierre Besnard pierre.besnard@orange.fr Tél : 06.84.20.40.19



Devenez conciliateur de justice

Dans la Sarthe l'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Angers est représentée par M. Jacques Brémond :

« Nous sommes une association loi 1901 de retraités bénévoles, auxiliaires de justice et assermentés auprès de la cour d'appel.

Notre rôle est de favoriser le règlement amiable des litiges, entre particuliers ou entreprises, afin de limiter les recours au juge et ainsi de participer au désengorgement des tribunaux civils.

Nous intervenons majoritairement pour des problèmes de voisinage, abus de faiblesse, conflits locatifs, devis abusifs, malfaçons de travaux, démarchages abusifs, etc etc etc...

Dans la Sarthe, nous assurons des permanences dans 47 villes et communes et nous gérons plus de 2500 dossiers par an avec un taux de réussite de 70%.

Malheureusement, nous vivons actuellement une grave crise des vocations au bénévolat et, en 2026, nous devons probablement, par manque d'effectif réduire considérablement le nombre de nos permanences.

Nous avons donc besoin de recruter et vous pouvez nous aider ! »

Contact :

Jacques BREMOND Conciliateur de justice
PALAIS DE JUSTICE
1, avenue Pierre Mendès France - 72000 LE MANS
jacques.bremond@conciliateurdejustice.fr

Marché de Noël 2025

